

schéma d'aménagement et
de gestion des eaux

TABLEAU DE BORD

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

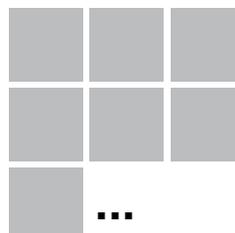
RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE



BILAN 2014

LE TABLEAU DE BORD DU SAGE...

Le tableau de bord est un outil de pilotage pour la Commission locale de l'eau. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

■ ■ Qu'est-ce-qu'un tableau de bord ?

Base de donnée structurée autour d'indicateurs, il est conçu pour suivre et orienter la mise en œuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé actualisable annuellement.

■ ■ Quoi et pourquoi ?

Le tableau de bord comprend 54 indicateurs visant à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des 6 orientations du SAGE. Ces indicateurs sont classés en 3 catégories :

- pression : décrivent les pressions exercées sur la ressource par les activités humaines, par exemple, les rejets dans la nappe
- état : décrivent la qualité de la ressource, par exemple, la qualité des eaux souterraines
- réponse : décrivent les mesures prises pour améliorer la situation, par exemple, la gestion des déchets et substances dangereuses.

■ ■ Pour qui ?

Les données sont éditées dans un document de synthèse diffusé aux membres de la CLE et aux différents acteurs techniques et usagers de l'eau.

■ ■ Comment ?

Le cadre et le contexte pour la récupération des données sont des aspects très importants pour le bon fonctionnement de l'outil. La gestion et l'organisation de ces données est gérée dans une base de données parfois liée à un Système d'Information Géographique (S.I.G.).

■ ■ Objectif général du tableau de bord du SAGE de l'Est lyonnais

Le tableau de bord ne constitue pas un simple document technique mais bien un support d'aide à la décision pour la CLE.

Il permet de :

- fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé,
- alimenter les discussions notamment sur la planification des actions,
- maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- communiquer sur le SAGE et ses résultats.

LES INDICATEURS IDENTIFIÉS...

■	1.1	Qualité des eaux distribuées	p8
	1.2	Occupation des sols dans les périmètres de protection	p9
	1.3	Périmètre de protection des captages d'eau potable	p10
	1.4	Encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	
	1.5	Sécurisation de la distribution d'eau potable	p11
	1.6	Protection de la nappe de la molasse	p12
■	2.1	Qualité des eaux souterraines	p16
	2.2	Qualité des eaux superficielles	p17
	2.3	Rejets dans les milieux aquatiques	p18
	2.4	Nouvelles molécules toxiques	p19
	2.5	Performance des ouvrages d'assainissement collectif	p21
	2.6	Assainissement non collectif	p22
	2.7	Gestion de l'assainissement	p24
	2.8	Gestion des eaux pluviales	p25
	2.9	Artificialisation	p26
	2.10	Bonnes pratiques environnementales	P27
	2.11	Activité agricole	p28
	2.12	Plan d'action agricole	p29
	2.13	Bilan des actions «directive nitrates»	P30
	2.14	Activité industrielle	P31
	2.15	Gestion des déchets et substances industriels	p32
	2.16	Anciennes décharges	P33
	2.17	Gestion des anciennes décharges	p33
	2.18	Exploitations de granulats	P34
	2.19	Ré-aménagements de carrières	p35
	2.20	Protection du «V vert nord» dans les documents d'urbanisme	p37
■	3.1	Niveau des nappes	p42
	3.2	Prélèvements (hors domestiques)	p43
	3.3	Prélèvements domestiques	p44
	3.4	Prélèvements AEP	p45
	3.5	Irrigation	p46
	3.6	Réseaux AEP	p47
	3.7	Ouvrages souterrains	p48
	3.8	Arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau	p49
	3.9	Économies d'eau	p50
	3.10	Collecteur de l'Ozon	p51
	3.11	Irrigation collective sur l'île de Miribel - Jonage	
■	4.1	Zones humides	p56
	4.2	Pression sur les zones humides	p57
	4.3	Création ou re-naturation de zones humides	p58
	4.4	Gestion des zones humides stratégiques	p59
	4.5	Protection réglementaire des zones humides	p60
	4.6	Occupation des sols en zones inondables	p61
	4.7	Zones de ruissellement à risque	p62
	4.8	Gestion des ruissellements et de l'érosion	p63
	4.9	Schéma d'accès et de stationnement du Grand Parc	p64
	4.10	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'île de Miribel - Jonage	p65
■	5.1	Réseau d'acteurs	p68
	5.2	Opérations de communication et de sensibilisation	p69
	5.3	Gestion de crise	
■	6.1	Reconnaissance de la structure porteuse et de la démarche SAGE	p75
	6.2	Suivi des dossiers transmis à la CLE	p76
	6.3	Suivi financier	p78
	6.4	Suivi PLU	p79
	6.5	Avancement contrat de milieu	p81

Les indicateurs «bleus» font l'objet d'une fiche descriptive, les indicateurs «noirs» ne sont pas renseignés.



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

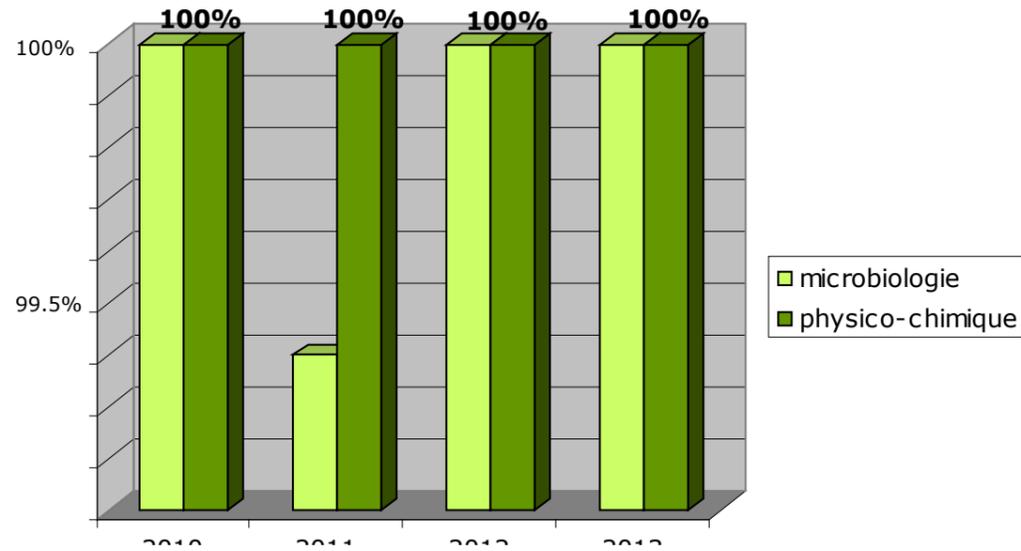
1.1

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

ÉTAT

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de conformité annuel des prélèvements effectués par l'ARS sur les eaux distribuées



Non conformité des exigences de qualité :

UGE /UDI*	taux de conformité		paramètre	valeurs
	microbiologiques	physico-chimiques		
année 2010				
Aucun dépassement n'a été constaté.				
année 2011				
Toussieu	99.4%	100%	Entérocoques	1 n/100L (limite 0)
année 2012				
Aucun dépassement n'a été constaté.				
année 2013				
St Bonnet	93.3%	100%	-	-
Grand Lyon agglo	99.5%	100%	-	-
Grand Lyon Mions	96.8%	100%	escherichia coli	-
Grand Lyon St Priest	98.9%	100%	escherichia coli	-

source : données ARS

* UGE : unité de gestion / UDI : unité de distribution

en italique : paramètres ne donnant pas lieu à un déclassement du taux de conformité

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 présente une **bonne qualité bactériologique**, malgré les contaminations peu importantes et ponctuelles.

Elle reste **conforme** aux exigences de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.2

OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

PRESSION

en lien avec les actions 1 et 3 - recommandation R3

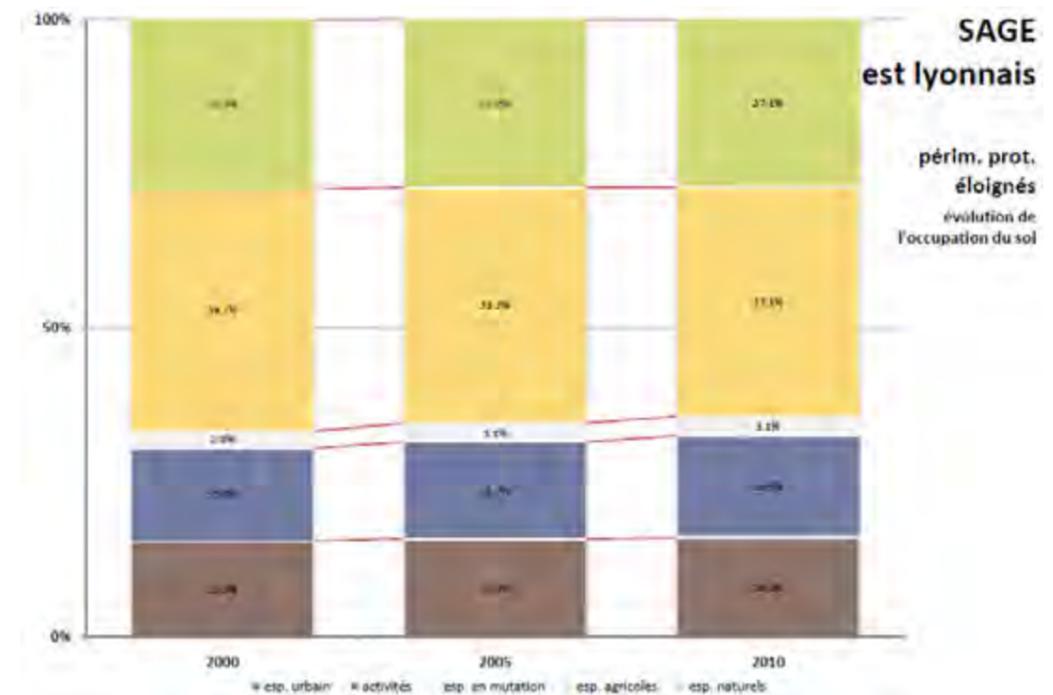
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création et fonctionnement de l'observatoire des mouvements fonciers

Évolution de l'occupation des sols dans les périmètres de protection

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉLOIGNÉS ENTRE 2000-2010

	2000		2005		2010	
esp. urbain	972 ha	15.5%	993.3 ha	15.9%	1 006.8 ha	16.1%
activités	942.6 ha	15%	982.5 ha	15.7%	1 036.4 ha	16.5%
esp. agricoles	2 452.7 ha	2.8%	2 391.9 ha	3.1%	2 326.4 ha	3.1%
esp. naturels	1 722.5 ha	39.2%	1 703.6 ha	38.2%	1 699.5 ha	37.1%
esp. en mutation	173.2 ha	27.5%	191.7 ha	27.2%	194 ha	27.1%



source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Les périmètres de protection de captage sont parfois pris dans un environnement urbain.

En moyenne, **plus d'un tiers** de leur surface sont occupés par l'urbain et des activités économiques le plus souvent (36 % d'artificialisation). 64 % des sols concernés par un périmètre de protection de captage restent naturels (27,1 %) ou agricoles (près de 4 ha sur 10).

Dans les périmètres de protection éloignés de captage, les zones d'activités et les infrastructures ont progressé de 94 ha entre 2000 et 2010, les espaces urbains (habitat + équipements) de 35 ha.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.3

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec recommandation 2 - action 2 - action / prescription 3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement de l'établissement des périmètres de protection

Taux de DUP interdisant les activités à risque dans les périmètres de protection rapprochée

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DUP - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL -

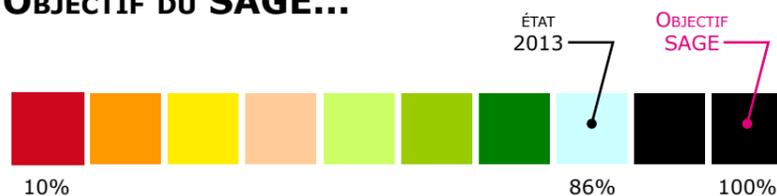
captage	commune	pop. desservie	état d'avancement de la DUP			arrêté préfectoral
			en cours	existante	révision	
Ferme Pitiot	Corbas	10 000		☑	à prévoir	04-10-1972
Azieu - St Exupéry	Genas	10 000		☑		01-10-2009
Les Vernes	Jonage	secours actif		☑		17-06-2005
La Garenne	Meyzieu	secours actif		☑		22-09-2003
Les Quatre Chênes	St Priest	40 974		☑		30-01-1998
Les Romanettes	Corbas	17 728		☑	à prévoir	03-06-1976
Sous la Roche	Mions	10 283		☑	à prévoir	03-06-1976
Chemin de l'Afrique	Chassieu	secours	☑ suspendue			-
Crépieux Charmy	Villeurbanne Vaulx en Velin	1 059 374		☑		23-09-2011
Lac des Eaux bleues	Vaulx en Velin	secours actif		☑		18-11-2008
Rubina	Décines	secours			☑ suspendue	23-03-1976
Fromental	Marennnes	4 460			☑ depuis 09	04-02-1970
Azieu	Genas	11 140		☑		25-02-2009
Cambergère	Heyrieux	NC	☑			-
Balan (hors SAGE)	Balan	33 829		☑		21-02-1989
15 captages AEP			2	11	2	

source : données ARS

CE QU'IL FAUT RETENIR...

La DUP du captage des Quatre chênes, a été modifiée en novembre 2014. L'article 2 a été modifié à propos des activités de terrassement et d'extraction de matériaux.

OBJECTIF DU SAGE...



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.5

SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec action 4

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

UGE sur le territoire et interconnexions

Pourcentage de population concernée par une solution de sécurisation

UNITÉS DE GESTION -UGE- SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

UGE	captage	population desservie	UDI ¹	interconnexions
Lyon agglomération	Crépieux-Charmy	1 059 374	Bron supérieur Décines Pierre Bénite	SDEI Neuville, SDEI Mions, UGE Charly, Genas UGE Sud Ouest Lyonnais
	Les Vernes	secours actif	Décines	
	La Garenne	secours non actif	Décines	
	Chemin de l'Afrique	secours non actif	Décines	
	Lac de Miribel	secours actif	-	
	Rubina	secours non actif	-	
Corbas Feyzin Mions Saint-Priest	les Quatre Chênes	40 974	St Priest	SIVOM Marennnes Chaponnay, UGE Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest, UGE Lyon Agglo
	les Romanettes	17 728	Corbas / Feyzin	
	Sous la Roche	10 283	Mions	
SIEPEL	Balan - Azieu	33 829	-	-
Aéroport St Exupéry	Azieu - St Exupéry	10 000	Aéroport St Exupéry	UGE SIEPEL
Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	Ferme Pitiot - La Troupillère	9 000	Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	UGE Corbas - Mions - Feyzin - St Priest
SIVOM Marennnes Chaponnay	Fromental	4 828	Marennnes - Chaponnay principale + Sud Marennnes Chaponnay	SIE Communay, Région & UDI Mions, UGE SIE Nord de Vienne
SIE Communay et Région ²	Ternay	20 310	Communay et région	UGE SMEP Rhône SIVOM Marennnes Chaponnay
Commune de St Pierre de Chandieu ²	Balan - Azieu	4 133	St Pierre de Chandieu	Aéroport St Ex
Commune de Genas ²		11 140	Genas	Aéroport St Ex
Commune de Jons ²		1 094	Jons	-
Commune de Pusignan ²		3 098	Pusignan	Aéroport St Ex
Commune de St Bonnet de Mure ²		5 597	St Bonnet de Mure	Aéroport St Ex
Commune de St Laurent de Mure ²		4 694	St Laurent de Mure	Aéroport St Ex
Commune de Toussieu ²		2 019	Toussieu	Aéroport St Ex

¹ UDI : Unité de Distribution

² : pas un syndicat de production

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Le Grand Lyon a lancé fin 2013, une étude pour la diversification et la sécurisation de sa ressource en eau potable.

en lien avec prescription 5, actions 31 et 35

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Résultat de l'étude de la Molasse et statut adopté

Nombre de demandes de prélèvement à la molasse acceptés / refusés

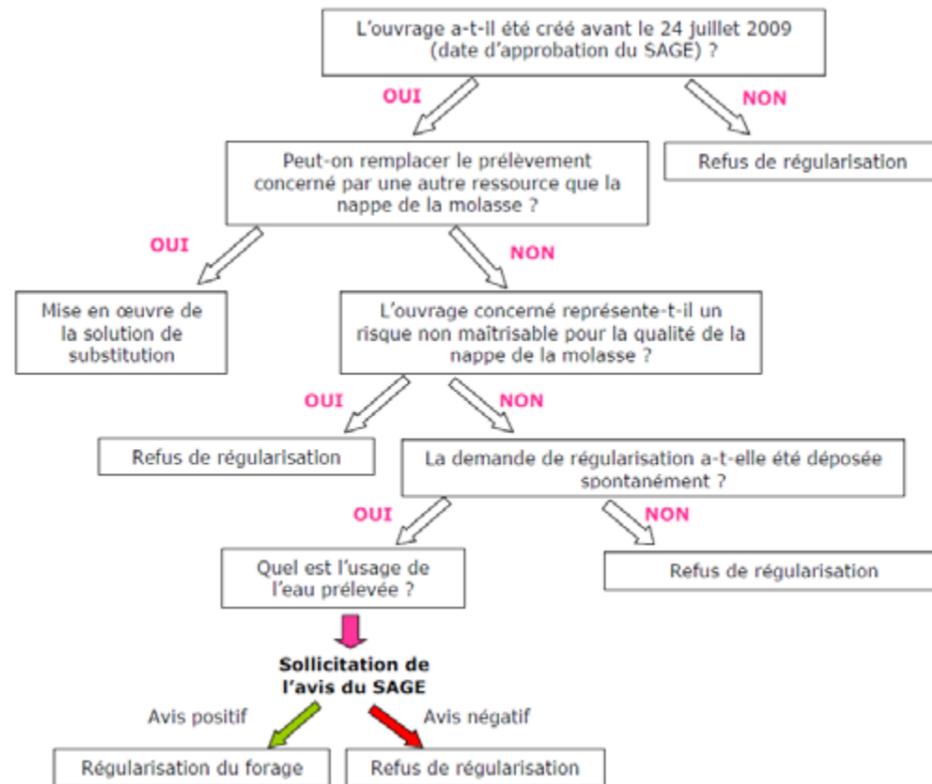
FORAGES EN NAPPE DE LA MOLASSE RÉGULARISÉS EN 2014



Les forages en vert ont été régularisés.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

RAPPEL DE LA DOCTRINE



En 2014 : Aucune demande de régularisation n'a été déposée.
La DDT du Rhône n'a pas souhaité relancer la communication auprès des collectivités sur cette thématique.

N° indicateur	intitulé	type	observation
1.4	encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	réponse	difficulté pour obtenir les données nécessaires pour compléter l'indicateur

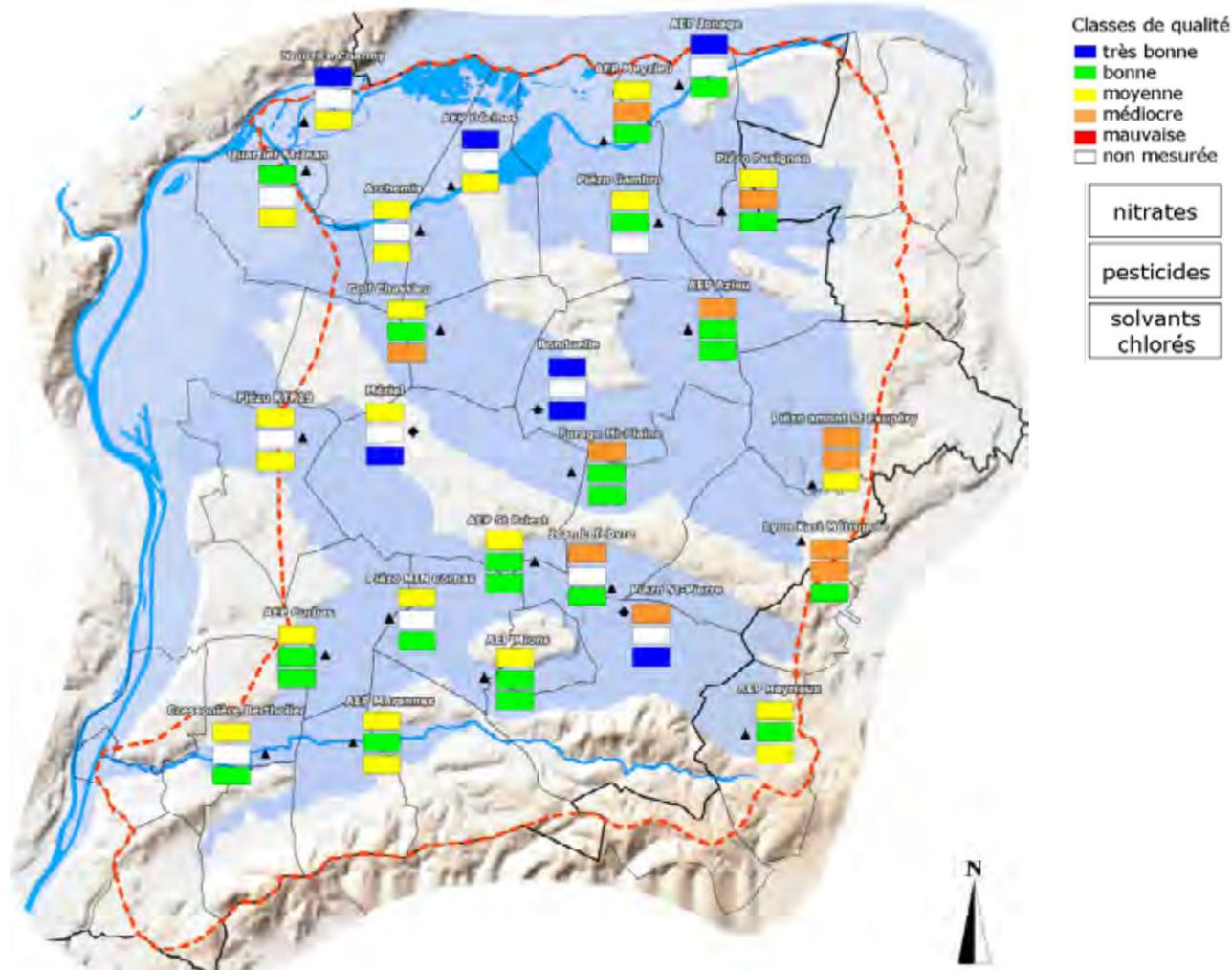


en lien avec l'action 6

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif de la nappe de l'Est lyonnais et de la Molasse (réseau SAGE)

QUALITÉ GÉNÉRALE DES EAUX SOUTERRAINES - ÉTÉ 2014 -



▲ point de prélèvement en nappe de l'Est lyonnais ou en nappe alluviale du Rhône
● point de prélèvement à la Molasse

CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES NITRATES : Même si la tendance est à la stabilité depuis 3 ans, on note une dégradation sur l'amont des couloirs de Décines et Meyzieu, avec des concentrations variant entre 30 à 70 mg/l. Cet état est peut être lié aux lessivages des sols suite aux printemps pluvieux et aux changements de pratiques agricoles sur ces secteurs.

LES PESTICIDES : Le constat est quasi le même que pour les nitrates, on constate un état plutôt stable depuis 2011, mais un état médiocre sur l'amont des couloir de Décines et Meyzieu. Au total, 23 pesticides ont été quantifié entre 2013 et 2014.

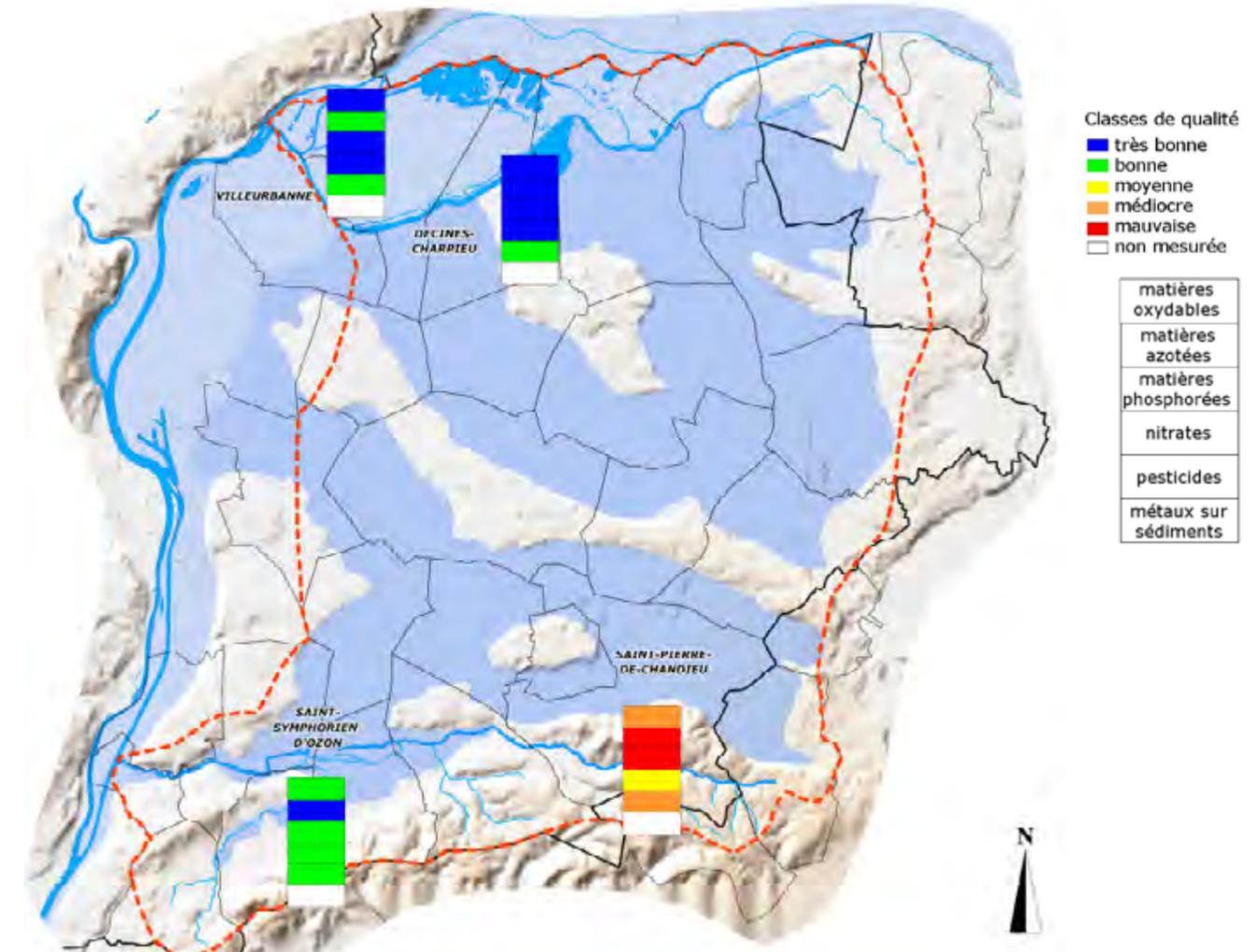
LES SOLVANTS CHLORÉS : On constate un bon état sur tous les aquifères malgré la quantification de nombreuses molécules en aval des sites industriels notamment sur les piézomètres «Golf Chassieu» et «Archemis».

en lien avec les actions 6, 8 & 14

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif des cours d'eau : Ozon et canal de Jonage (réseau SAGE)

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES - ÉTÉ 2014 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

OZON : Aucune amélioration n'est constatée et les paramètres déclassant sont les mêmes d'une année à l'autre. La station amont présente un état médiocre à mauvais sur la station amont.

CANAL DE JONAGE : On retrouve un bon état chimique sur le canal, avec cependant des altérations récurrentes en ce qui concerne les métaux sur sédiments.

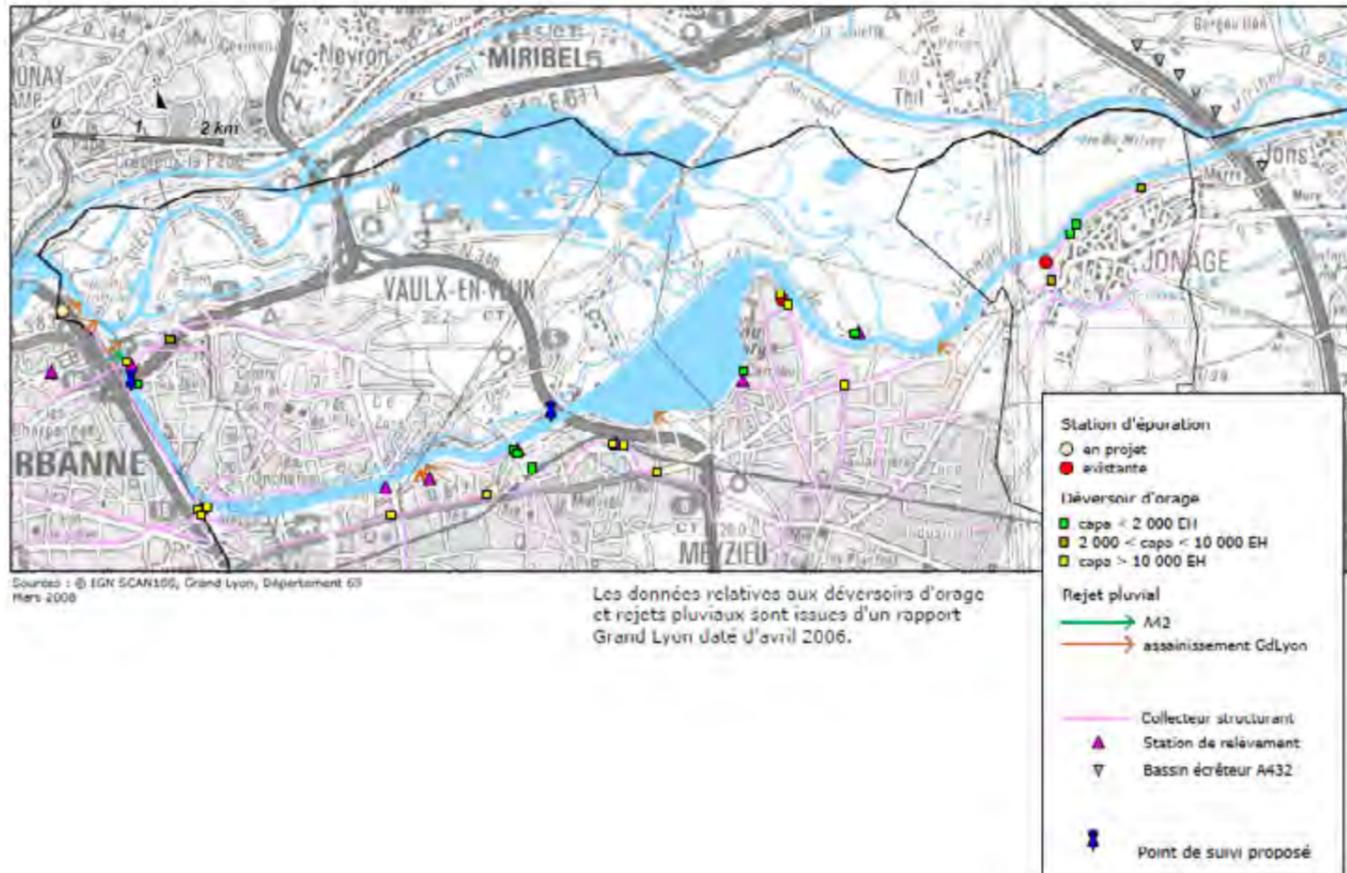
Depuis septembre 2014, le réseau de suivi qualité des eaux superficielles a augmenté. Il est composé désormais de 21 points : 10 sur l'Ozon, 4 sur le canal de Jonage, 3 sur le Ratapon, 2 sur la Rize, 1 sur le Rizan et 1 sur la Bletta. Les campagnes de mesure se feront 1 année sur 3.

en lien avec l'action 14

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des rejets dans l'Ozon et le canal de Jonage

LOCALISATION DES REJETS DANS LE CANAL DE JONAGE



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2013.

en lien avec l'action 7

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Étude sur les nouveaux toxiques dans les eaux souterraines

Veille sur les nouveaux polluants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

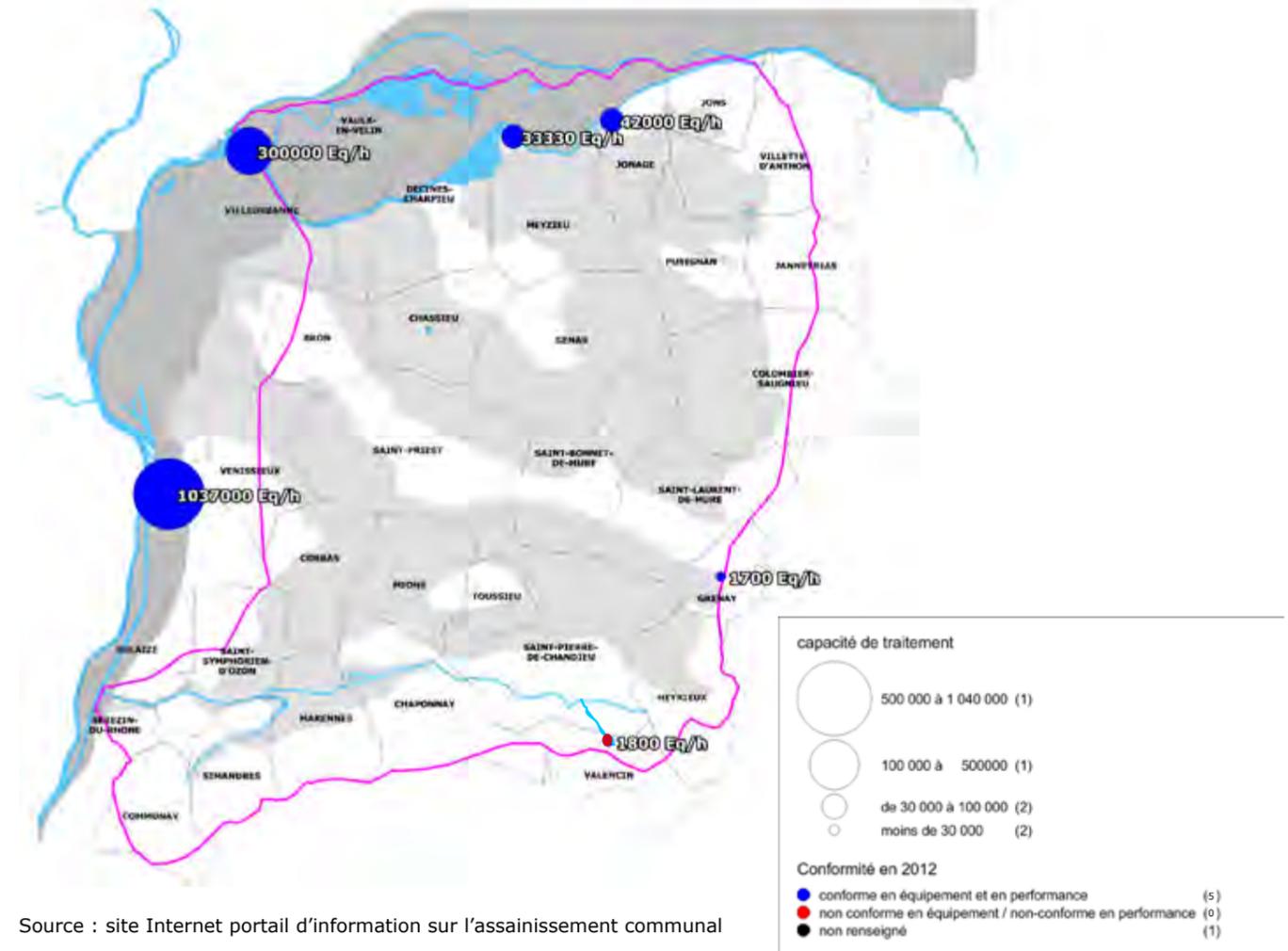
Le terme générique de «**polluant émergent**» regroupe les polluants d'origine chimique ou biologique, généralement **sans statut réglementaire**. Il s'agit bien souvent de molécules pas nécessairement d'usage nouveau mais nouvellement recherchées et pour lesquelles les données sont rares.

Il n'y a pas eu de nouvelles interventions en 2014 lors des réunions de la commission thématique 'reconquête de la qualité des eaux'.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Conformité des installations par rapport aux performances d'épuration
Taux de collecte et taux de raccordement des réseaux

PERFORMANCE DES STATIONS D'ÉPURATION



CE QU'IL FAUT RETENIR...

STEP	maître d'ouvrage	milieu récepteur	dispositif de traitement	Nb de communes connectées	Nb d'entreprises connectées
GRENAY	Grenay	-	lagunage	1	0
VALENCIN	Valencin	Rau aff. de l'Ozon	boue activée	1	0
SAINT FONS -1977-	Grand Lyon	Rhône	filtre biologique boue activée	26	142
JONAGE -2007-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	7	27
MEYZIEU -1989-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	3	3
FEYSSINE -2011-	Grand Lyon	Rhône	boue activée	10	-

Les stations renseignées, sont quasi toutes conformes en performance et équipement. La station de Valencin doit être réhabilitée pour être en conformité au niveau de son rejet.

en lien avec l'action 10 et recommandation 5

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place des Services Publics pour l'Assainissement Non Collectifs

Taux de contrôle des dispositifs ANC

Taux de conformité des installations sur le territoire et dans les périmètres de protection rapprochés

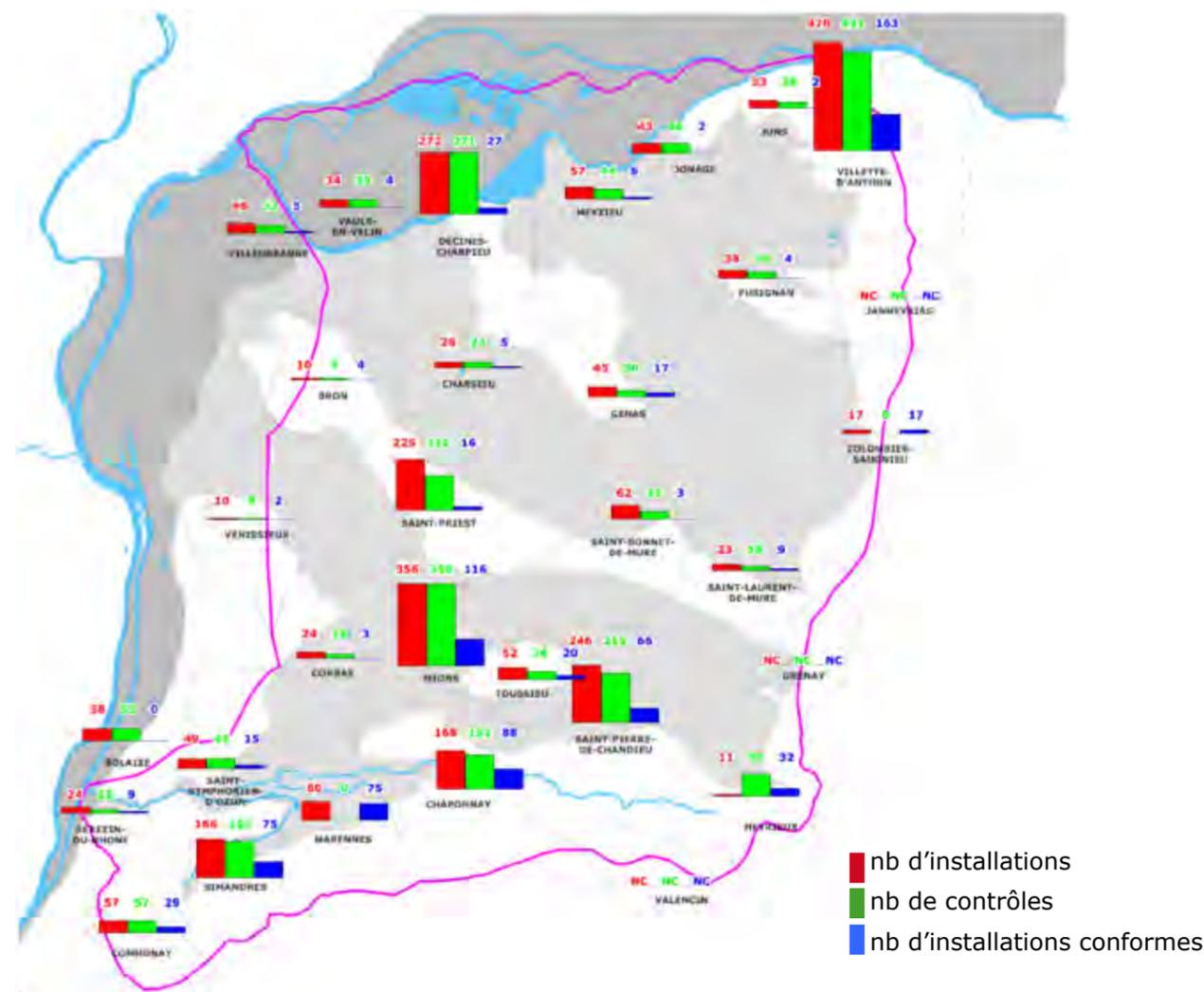
AVANCEMENT DES SPANC DES COLLECTIVITÉS

commune	collectivité compétente	SPANC non existant	SPANC en réflexion	SPANC en création	SPANC opérationnel
Bron	Grand Lyon				☑
Chassieu	Grand Lyon				☑
Corbas	Grand Lyon				☑
Décines-Charpieu	Grand Lyon				☑
Jonage	Grand Lyon				☑
Meyzieu	Grand Lyon				☑
Mions	Grand Lyon				☑
Saint Priest	Grand Lyon				☑
Solaize	Grand Lyon				☑
Vaulx-en-Velin	Grand Lyon				☑
Vénissieux	Grand Lyon				☑
Villeurbanne	Grand Lyon				☑
Chaponnay	SIAVO				☑
Communay	SIAVO				☑
St Pierre de Chandieu	SIAVO				☑
St Symphorien d'Ozon	SIAVO				☑
Sérézin du Rhône	SIAVO				☑
Simandres	SIAVO				☑
Toussieu	SIAVO				☑
Colombier	Colombier				☑
Genas	Genas				☑
Jons	Jons				☑
Marennes	Marennes				☑
Pusignan	Pusignan				☑
St Bonnet de Mure	St Bonnet				☑
St Laurent de Mure	St Laurent				☑
Grenay	-			☑	
Heyrieux	Heyrieux				☑
Janneyrias	Janneyrias		☑		
Valencin	Valencin				☑
Villette d'Anthon	Villette				☑

CE QU'IL FAUT RETENIR...

93% des communes du SAGE ont mis en place un service d'assainissement public (SPANC).

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AUTONOMES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Sur les 29 communes ayant répondu à l'équipe SAGE, **96%** d'entre elles ont commencé le contrôle de leurs installations autonomes (contrôle de réalisation + contrôle de fonctionnement des installations existantes).

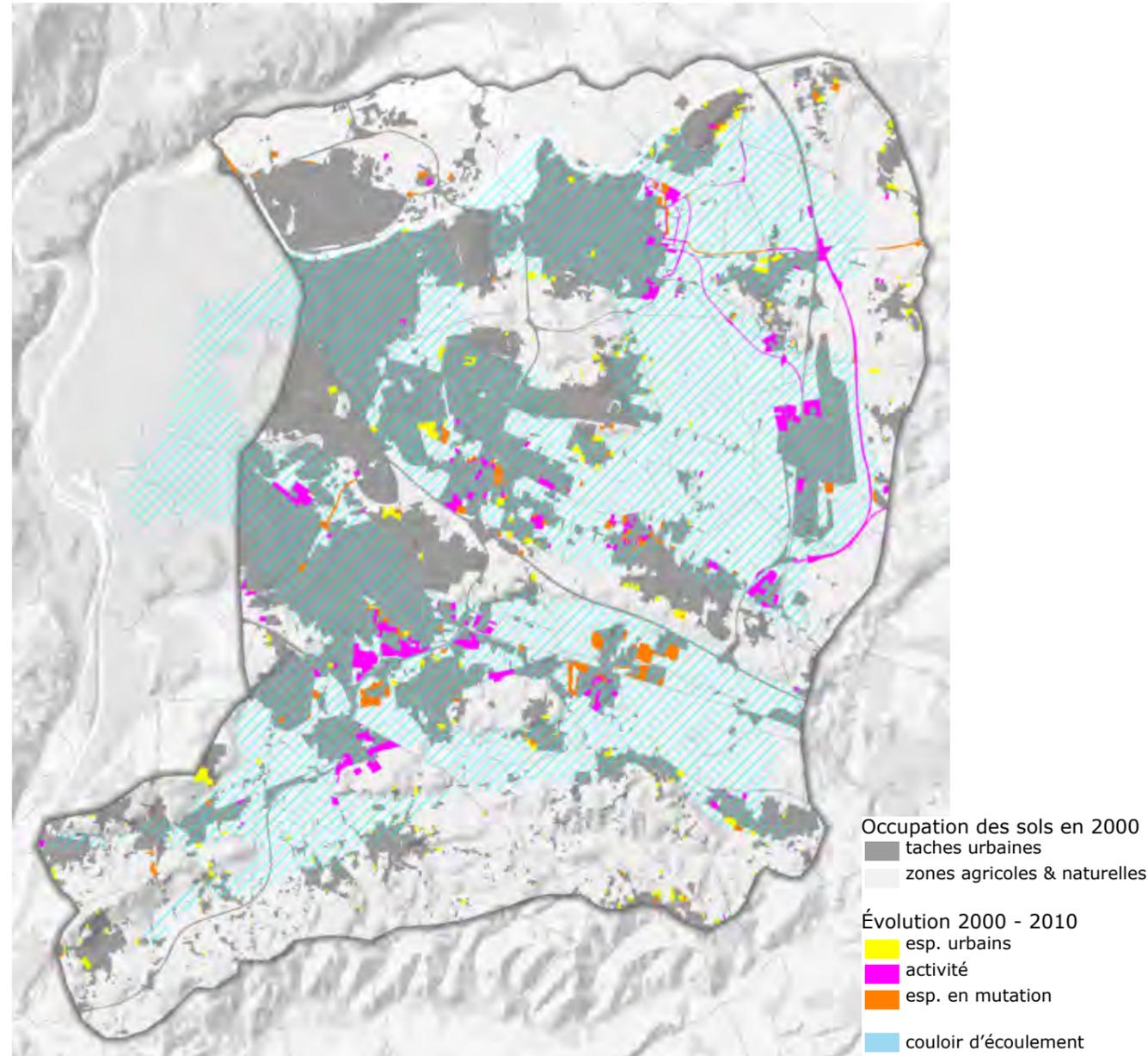
Le contrôle de diagnostic ou de fonctionnement sur les installations existantes, consiste en un état des lieux précis de chaque dispositif d'assainissement non collectif. Il s'agit de récolter un maximum d'information le système d'assainissement en place : nature des éléments, implantation sur la parcelle, fonctionnement, état de vieillissement...

Le contrôle de réalisation permet de vérifier la bonne exécution des travaux lors de la construction d'un bien.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution des surfaces artificialisées dans le périmètre du SAGE

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COULOIRS DE NAPPE ENTRE 2000 ET 2010



Source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

46.5% c'est la part qu'occupent les terrains agricoles sur le territoire du SAGE en 2011, c'est 3.5% de moins qu'en 2000 (10 866 ha contre 11 122 en 2011).

Les espaces urbains et les activités (activités économiques, infrastructures, aéroport) sont en augmentation et représentent 45% de l'occupation des sols soit environ 9 000 ha en 2011 (environ 500 ha de plus qu'en 2000).

Les espaces naturels restent stables depuis les années 2000.

en lien avec l'action 13

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des bonnes pratiques environnementales

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'équipe du SAGE réalise un état de lieux des différentes méthodes de désherbage employées sur les communes du SAGE afin de les inciter à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. L'objectif des entrevues avec les collectivités est aussi de présenter «Charte régionale d'entretien des espaces publics».

Cette charte qui a pour slogan «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» propose aux collectivités signataires un cadre technique et méthodologique pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides sur les espaces publics.



Elle présente 3 niveaux de progression sur un délai indicatif de 5 ans. Elle a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...) grâce :
 - à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics,
 - à l'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides,
 - à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains.

L'équipe du SAGE a rencontré 21 communes depuis le début de l'année : Bron, Chaponnay, Chassieu, Colombier Saugnieu, Corbas, Communay, Décines, Genas, Heyrieux, Janneyrias, Jons, Marennes, Meyzieu, Mions, Saint Bonnet de Mure, Saint Priest, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Toussieu, Valencin, Vaulx en Velin.

Elles ont toutes diminué leur consommation de produits phytosanitaires et 8 d'entre elles ont réalisé un plan de désherbage communal ou un plan de gestion différenciée des espaces verts.

Au cours du premier trimestre 2015, un événementiel pour la signature officielle de l'acte d'engagement de la charte sera organisé.

Participeront à cette rencontre : des représentants de la DRAAF, de la FREDON ou de la FRAPNA et les représentants des collectivités et de la CLE.

Les animateurs régionaux de la charte (FRAPNA et FREDON) et les collectivités signataires se chargeront d'inviter la presse et les collectivités voisines afin d'officialiser l'événement.



en lien avec l'action 9

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre du SAGE et caractéristiques
Inventaire des pratiques agricoles

RECENSEMENT AGRICOLE - RÉSULTATS COMMUNAUX

commune	nb d'exploitation	SAU ¹ (ha)	PBS ² (milliers €)	ETP ³	OTEX ⁴
Bron	-				
Chaponnay	23	1 092	901	26.4	grandes cultures
Chassieu	12	472	537	14.9	polyculture / polyélevage
Colombier	14	738	706	17	polyculture / polyélevage
Communay	15	542	539	36.1	polyculture / polyélevage
Corbas	9	720	503	9.7	grandes cultures
Décines	9	376	398	12.2	grandes cultures
Genas	38	2 231	2 032	48	grandes cultures
Jonage	9	539	601	10	grandes cultures
Jons	8	576	1 137	16.5	polyculture / polyélevage
Marennes	17	605	1 020	33.9	polyculture / polyélevage
Meyzieu	10	168	167	7.2	polyculture / polyélevage
Mions	4	125	91	3.9	grandes cultures
Pusignan	16	739	1 540	36.1	polyculture / polyélevage
St Bonnet de Mure	14	865	1 026	27.6	polyculture / polyélevage
St Laurent de Mure	14	521	472	7.8	grandes cultures
St Priest	16	835	1 041	19.9	polyculture / polyélevage
St Symphorien	22	454	1 042	45.7	polyculture / polyélevage
Simandres	13	287	895	31.6	maraîchage / horticulture
Toussieu	10	630	495	10.8	grandes cultures
Vaulx en Velin	14	149	603	21.7	polyculture / polyélevage
Vénissieux	-				
Villeurbanne	5	20	145	19.4	polyculture / polyélevage
Grenay	5	276	201	4.4	grandes cultures
Heyrieux	13	666	591	11.6	grandes cultures
Janneyrias	8	905	941	14.3	grandes cultures
Valencin	16	554	337	11.1	polyculture / polyélevage
Villette	14	1 602	2 057	29.2	polyculture / polyélevage
TOTAUX	348	16 687	20 018	527	

Source : RGA 2010 - Agreste

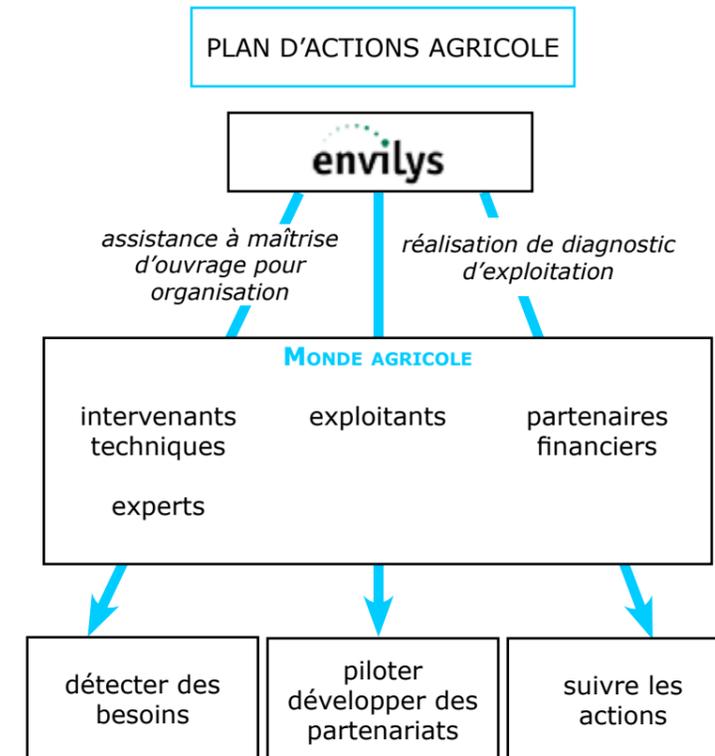
SAU : Surface Agricole Utilisée
PBS : Produit Brut Standard (potentiel économique)
ETP: Équivalent Temps Plein
OTEX : Orientation technico-économique dominante de la commune

en lien avec les actions 24-25 et 26

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Réalisation du diagnostic agricole approfondi
Mise en œuvre du plan d'actions de réduction des pollutions d'origine agricole
Mise en oeuvre du plan d'actions dans une zone pilote

ORGANISATION DE L'ANIMATION DU PROGRAMME D' ACTIONS



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pour décliner le programme d'actions agricole à l'échelle de tous les acteurs dont les exploitants, le bureau d'études Envilys spécialisé dans ce domaine, a été choisi. Le Grand Lyon, le SIEPEL et l'ASLI se sont regroupés pour mettre en place cette animation, portée par le Grand Lyon.

1^{er} bilan en quelques chiffres :

- 20 diagnostics individuels réalisés de décembre 2013 à juillet 2014, ce qui concerne 1 290 ha dont 970 ha en zone de protection
- 30 mesures de reliquats effectuées chez 11 exploitants
- 2 réunions du comité technique et 1 du comité de pilotage.

1^{ères} conclusions :

- diagnostics bien perçus : ils permettent de mettre en valeur des bonnes pratiques technico-environnementales et de faire remonter des projets
- bonne participation des instituts techniques (chambre d'agriculture, GEDA, Arvalis...) et des structures économiques (la Dauphinoise, établissement Bernard, Cholat...)
- dialogues constructifs et installation de la confiance entre le bureau d'étude et les intervenants agricoles.

en lien avec l'action 27

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Bilan des actions menées dans le cadre des programmes de la directive nitrates

Rappel	1 ^{er} programme : de juillet 1997 à décembre 2000 2 ^{ème} programme : de janvier 2001 à décembre 2003 3 ^{ème} programme : de novembre 2004 à juin 2009
---------------	--

4^{ème} programme - janvier 2009 à septembre 2013

mesures du programme d'actions	<p>mesure 1 - documents d'enregistrement : un plan de fumure prévisionnel et un cahier d'épandage</p> <p>mesure 2* - l'épandage des effluents d'élevage : quantité fixée à 170 kg d'azote par hectare et par an</p> <p>mesure 3 - l'équilibre de la fertilisation : seuil sur maïs est de 50 U N/ha et de 70 U N/ha maximum pour le colza</p> <p>mesure 4* - les périodes d'interdiction d'épandage : interdit d'épandre les fertilisants de type I et II entre le 01/07 et le 15/01 et les fertilisants de type III du 01/09 au 15/02</p> <p>mesure 5 - les conditions d'épandages</p> <p>mesure 6* - le stockage des effluents : capacité de stockage pour les exploitations non ICPE de 2 mois mini pour Est lyonnais</p> <p>mesure 7* - la gestion adaptée des terres : bandes enherbées, couverture du sol (taux de couverture égal à 80 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/10 et 100 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/11).</p>
--------------------------------	--

* adaptations au niveau local, par rapport au 3^{ème} programme

5^{ème} programme - mai 2014

mesures du programme d'actions	<p>1- architecture du 5^{ème} programme : Il n'est plus décliné à l'échelle départementale mais aux échelles nationales et régionales. Il comprend un volet national, en vigueur depuis le 1^{er}/11/2013, qui est complété par un volet régional applicable depuis le 23/05/2014. Dans ce dernier, des mesures complémentaires sont définies sur les zones de captages AEP où la teneur en nitrates dépasse 50 mg/L (captage d'Azieu pour le SAGE).</p> <p>2- contenu du 5^{ème} programme d'action au niveau régional (Rhône Alpes):</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure 1 : périodes minimales d'interdiction d'épandage - mesure 2 : limitation de l'épandage des fertilisants - mesure 3 : couverture du sol en période pluvieuse - mesure 4 : maintien de bandes enherbées le long des cours et plans d'eau + mesures renforcées à mettre en oeuvre dans les zones d'actions renforcées. A savoir pour la captage d'Azieu : fractionnement des apports azotée obligatoire, pas de céréale en interculture pour couvrir les sols.
--------------------------------	--

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Depuis plusieurs années, la France a engagé une vaste réforme de l'application de la Directive Nitrates, pour répondre aux demandes de la Commission européenne dans le cadre de la procédure contentieuse engagée. Son objectif est de réduire encore les risques de pollution, en améliorant la lisibilité, la cohérence territoriale et l'efficacité de la réglementation.

en lien avec les actions 8 & 12

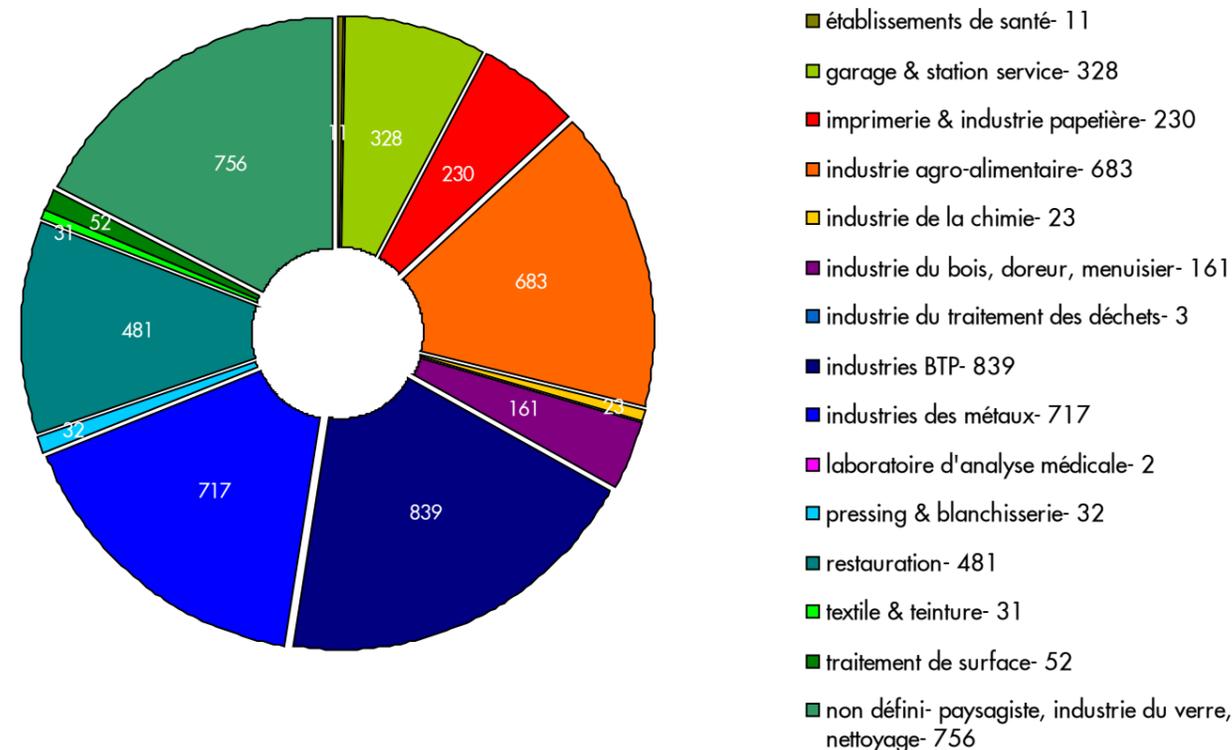
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des entreprises sur le périmètre du SAGE
Inventaire des industriels utilisant des substances dangereuses

PANORAMA DES ENTREPRISES DANS L'EST LYONNAIS

Données issues de l'inventaire substances dangereuses sur les 4 700 établissements susceptibles d'utiliser des substances dangereuses.

Établissements par secteurs d'activités



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelles données en 2014.

en lien avec l'action 20

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux des entreprises adhérant à la collecte des déchets et substances dangereux
Taux d'entreprises participant aux réunions de sensibilisation SAGE

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'équipe du SAGE a poursuivi la communication autour de l'inventaire «substances dangereuses».

Rencontre avec l'AIRM- association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage, Pusignan

L'AIRM réalise actuellement le projet SIEL, Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais. Ce projet est financé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes et a pour objectif de créer des synergies entre les entreprises de la zone sur les thématiques du développement durable.

Parmi ces synergies, la **thématique de l'eau** est ressortie comme prioritaire et une étude des données plus précises va être effectuée pour analyser les synergies potentielles sur la thématique de l'eau (mutualisation du traitement de l'eau, réutilisation des eaux usées,...).

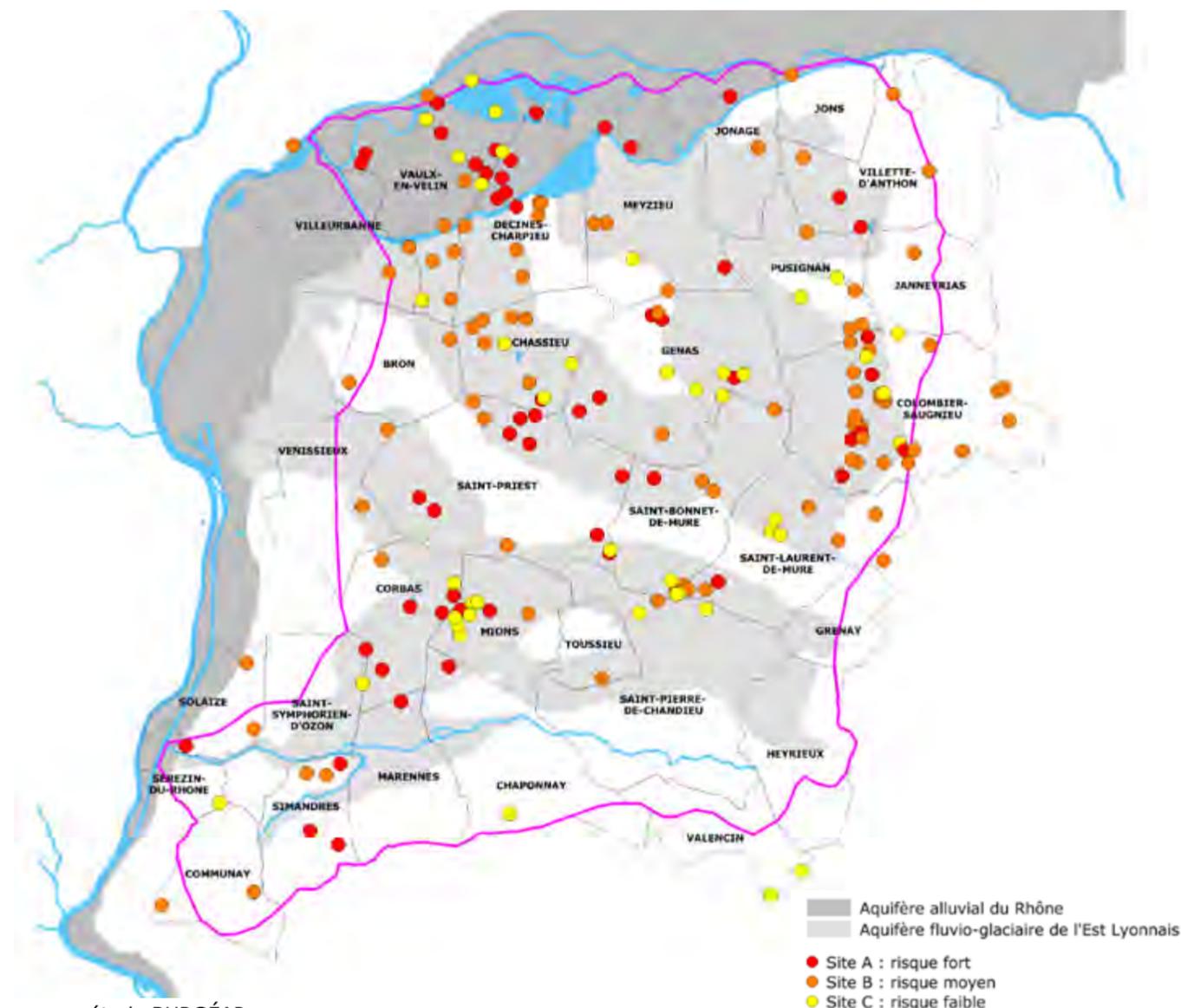
Une **réunion sera organisée en début d'année 2015 à l'AIRM** pour présenter les synergies de SIEL sur la thématique de l'eau. Cette réunion sera également l'occasion de présenter le SAGE aux adhérents.

en lien avec l'action 21

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Recensement des sites d'anciennes décharges
Suivi de la qualité de la nappe en aval des sites présentant un risque

RECENSEMENT DES SITES D'ANCIENNES DÉCHARGES



source : étude BURGÉAP

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelles informations sur cet indicateur en 2014.

Pour le moment aucune réhabilitation de ces sites n'a été réalisée sur le territoire (**indicateur 2.17**).

ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

2.18

EXPLOITATION DE GRANULAT

PRESSION

en lien avec les recommandations 8 & 9

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Localisation et surface des sites d'extraction de granulat

RECENSEMENT DES SITES D'EXPLOITATION ADHÉRENTS À L'UNICEM

exploitant	commune	superficie ha	date de fin d'activité	emprise sur captage
SYMALIM	Vaulx-en-Velin	128	21/08/2004	<input checked="" type="checkbox"/>
CM matériaux	St-Laurent-de-Mure	5	01/10/2008	
Granulats Rhône Loire (GRL)	St-Bonnet-de-Mure	30	prévue 2030	
CEMEX granulats	St-Pierre-de-Chandieu	23	09/07/2009	
VERDOLINI carrières	Pusignan	15	28/10/2011	
JEAN LEFEBVRE Sud Est	St-Bonnet-de-Mure St Pierre de Chandieu	58	01/05/2037	<input checked="" type="checkbox"/> PPE* 4 Chênes
PERRIER TP	Mions	107	01/07/2044	
PERRIER TP	Colombier-Saugnieu	32	01/07/2028	
Carrières du CHEVAL BLANC	St-Pierre-de-Chandieu	24	18/11/2014	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats) - CSL-	St-Laurent-de-Mure St-Bonnet-de-Mure	59	prévue 2026	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats)	St-Pierre-de-Chandieu	23	14/07/2009	
Carrières de St Pierre	St-Pierre-de-Chandieu	77	prévue 2042	
Carrière de Colombier	Colombier Saugnieu	9	prévue 2028	
nombre total de carrières actives : 13		590 ha		

source : UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

* PPE : périmètre de protection éloigné

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Aucun dossier concernant les carrières n'a été présenté en Commission Locale de l'eau en 2014.

ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

2.19

RÉ AMÉNAGEMENT DE CARRIÈRES

RÉPONSE

en lien avec les recommandations 8 & 9

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Types de ré-aménagements de carrière en cours

Taux de ré-aménagements de carrière en espace naturel non agricole dans les périmètres de protection éloignés

TYPE DE RÉ-AMÉNAGEMENTS

En 2012, **aucune réhabilitation de carrière** n'a été réalisée.

Concernant les dossiers présentés en bureau courant 2012, les ré-aménagements prévus sont :

- remblaiement du fond de fouille par des matériaux inertes et / ou naturels
- la totalité de la surface réhabilitée restituée à l'agriculture

Par rapport aux 2 dossiers soumis pour avis à la CLE, une remarque a été faite aux pétitionnaires par rapport aux propositions ré-aménagement en fin d'exploitation (lié à la recommandation 9 du PAGD).

RESPECT DE LA RECOMMANDATION R9

2014	nb de carrières dans un PPE	0
	nb de ré-aménagement respectant R9	0

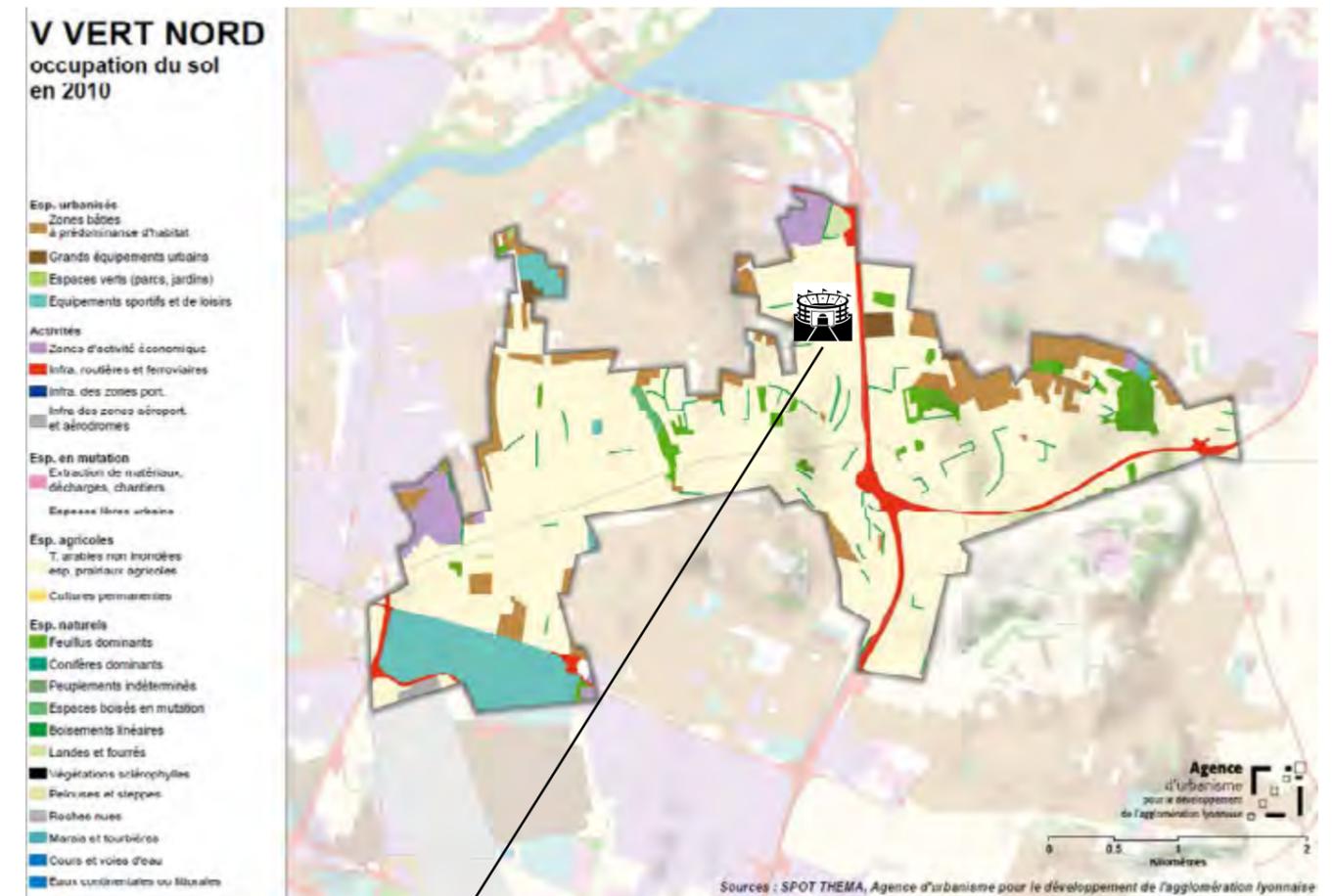
en lien avec la recommandation 11

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Intégration de la recommandation¹ du SAGE dans les documents d'urbanisme
Suivi de l'occupation des sols dans ce secteur

¹ : maintien du «V vert nord» non urbanisé

LOCALISATION DU «V VERT»



Travaux stade des Lumières



CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Travaux «Stade des Lumières» :
- livraison prévue en janvier 2016, durée prévisionnelle des travaux : 30 mois
 - 40 hectares de terrassement
 - maîtrise d'ouvrage : Foncière du Montout



en lien avec les actions 6 - 31 et 32

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi piézométrique de la nappe de l'Est Lyonnais

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE MEYZIEU



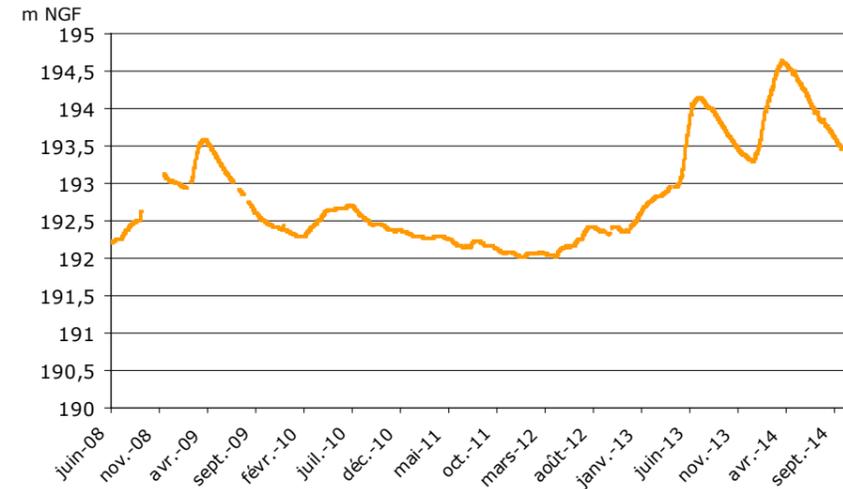
Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Bouvarets

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR D'HEYRIEUX



Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Heyrieux

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE DÉCINES



Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Genas

CE QU'IL FAUT RETENIR...

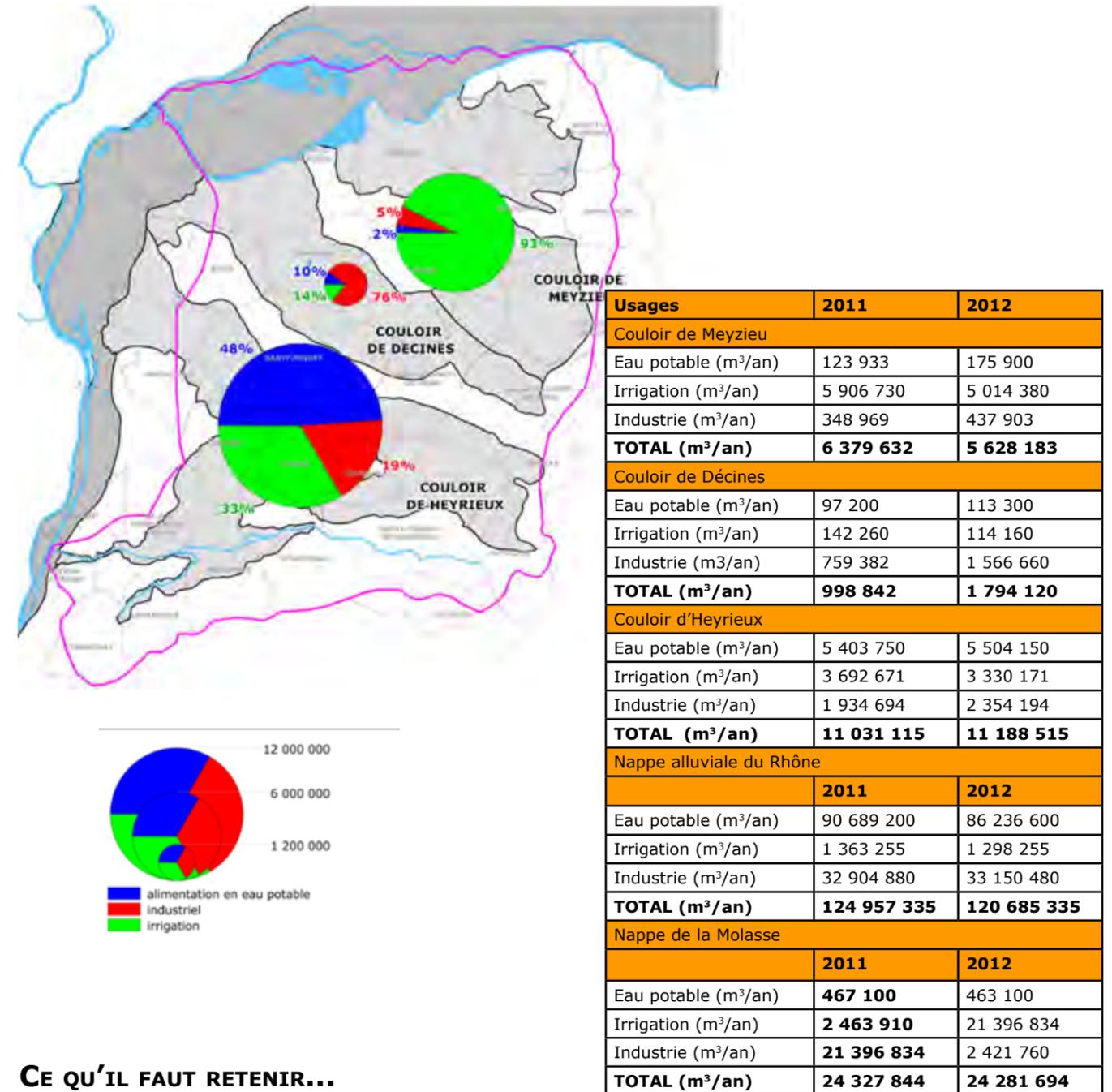
On note une recharge des nappes et une remontée des niveaux depuis 2013.

en lien avec l'action 35 -GESLY-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Volumes annuels prélevés pour les différents usages

RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR USAGES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

163 millions de m³ c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs de la nappe de l'Est lyonnais, la nappe alluviale du Rhône et la Molasse en 2012.

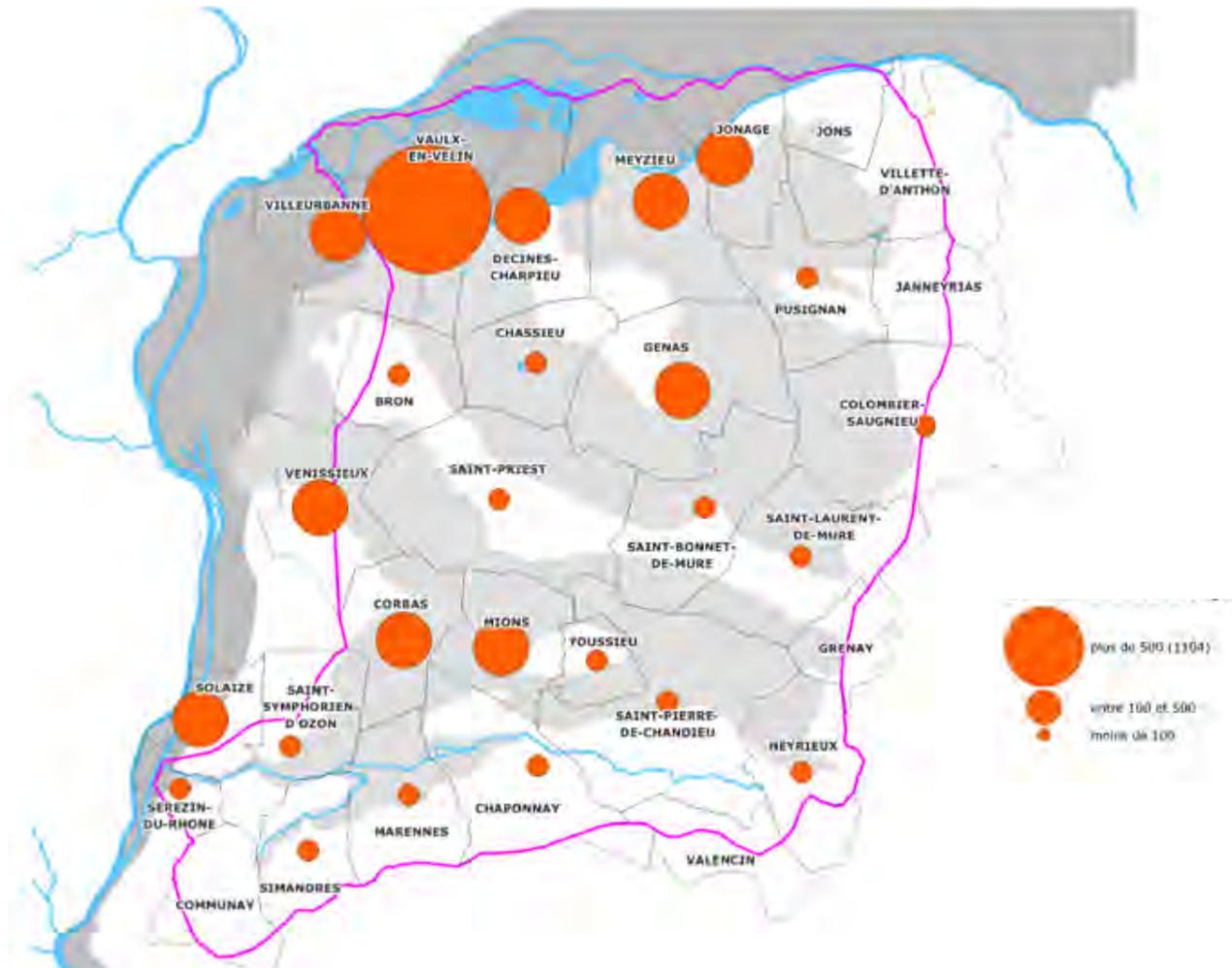
Pour les couloirs fluvi-glaciaires (environ 18.6 millions de m³), les usages se répartissent comme suit :
 - environ 45.6% pour l'irrigation soit plus de 8.4 millions de m³/an
 - environ 31% pour l'alimentation en eau potable soit environ 5.8 millions de m³/an
 - environ 23.4% pour l'industrie soit environ 4.3 millions de m³/an.

en lien avec l'action 33

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Résultat de l'étude sur les recensements
Estimation du nombre d'ouvrages et des volumes prélevés

ESTIMATION DU NOMBRE D'OUVRAGES PAR COMMUNES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Une base de données nationale existe pour saisir les informations contenues dans chaque déclaration à destination des communes :

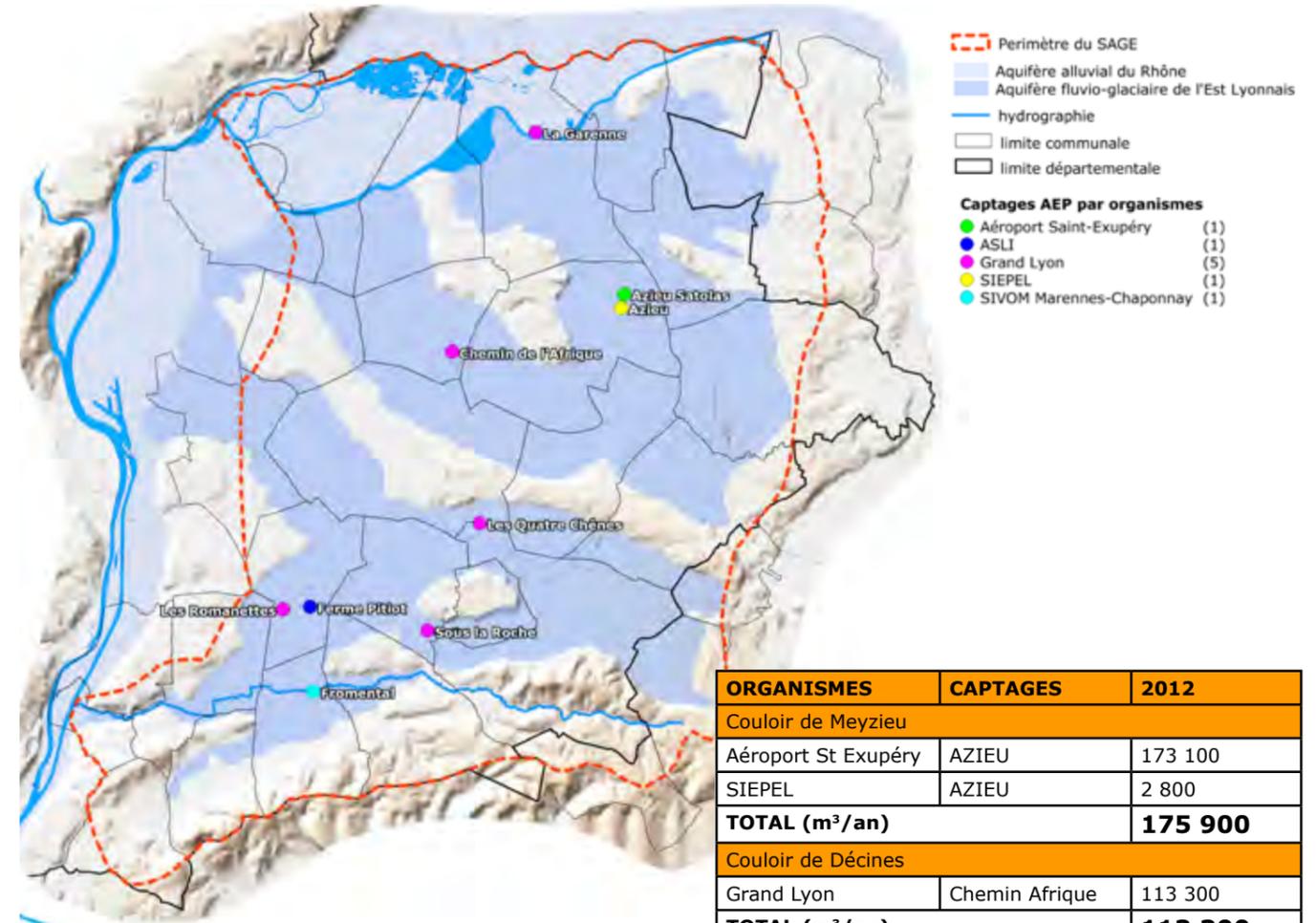
<https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr>

en lien avec l'action GESLY

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Prélèvements AEP annuels par couloirs

PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE PAR COULOIRS ET PAR ORGANISMES



ORGANISMES	CAPTAGES	2012
Couloir de Meyzieu		
Aéroport St Exupéry	AZIEU	173 100
SIEPEL	AZIEU	2 800
TOTAL (m³/an)		175 900
Couloir de Décines		
Grand Lyon	Chemin Afrique	113 300
TOTAL (m³/an)		113 300
Couloir d'Heyrieux		
Grand Lyon	Sous la Roche	121 700
	Les 4 chênes	4 087 100
	Les Romanettes	626 500
ASLI	Ferme Pitiot	225 050
SIVOM Marennes-Chaponnay	Fromental	443 800
TOTAL (m³/an)		5 617 450
TOTAL GLOBAL (m³/an)		5 906 650

CE QU'IL FAUT RETENIR...

5.9 millions de m³ c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs fluvio-glaciaires par les maîtres d'ouvrage de captages d'eau potable.

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

3.5

IRRIGATION

RÉPONSE

en lien avec les actions 39 & 41

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution de la surface irriguée et des volumes prélevés

IRRIGATION DANS L'EST LYONNAIS - Source SMHAR - syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône-

	secteur	station	volume produits - m ³	superficie irriguée - ha	volume moyen produit - m ³ /ha
2010	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 968 160	1 503	1 867
		Saint priest ²	837 329		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 117 593	1 714	3 537
		Genas - sud	2 944 315		
	ASA Jons	Jons ³	608 173	304	2 006
	ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	235 440	126	1 862
TOTAL ANNÉE 2010			9 711 010	3 647	9 272
2011	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 748 413	1 458	1 894
		Saint priest ²	1 012 429		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 994 772	1 819	3 126
		Genas - sud	2 691 808		
	ASA Jons	Jons ³	556 924	303	1 837
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	188 326	131	1 437	
TOTAL ANNÉE 2011			9 192 672	3 711	8 294
2012	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 505 538	1 439	1 539
		Saint Priest ²	709 706		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 252 134	1 819	2 566
		Genas - sud	2 414 606		
	ASA Jons	Jons ³	403 612	303	1 331
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	171 484	131	1 308	
TOTAL ANNÉE 2012			7 457 080	3 692	6 744
2013	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 613 380	1 461	1 560
		Saint Priest ²	665 439		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 258 349	1 823	2 749
		Genas - sud	2 752 452		
	ASA Jons	Jons ³	439 651	303	1 450
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	196 635	131	1 500	
TOTAL ANNÉE 2013			7 925 906		

*ASA : association syndicale autorisée

¹ : nappe du Rhône + eaux sup. depuis 2010 ² : couloir d'Heyrieux ³ : canal de Jonage ⁴ : nappe du Rhône

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2013, le volume produit est en légère hausse comparé à 2012, environ 8 millions de m³.

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

3.6

RÉSEAUX AEP

RÉPONSE

en lien avec l'action 36

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Rendements moyens des réseaux AEP

Taux de renouvellement des réseaux AEP

DONNÉES SUR LES RENDEMENTS

	distributeur	rendement du réseau - %	indice linéaire de perte - m ³ /km/j	taux de renouvellement des réseaux - %
2012	Grand Lyon*	82	12.4	0.55
	SIE Marennes Chaponnay	80	3.53	1
	SIE Communay et région	79.9	3.54	1.6
	ASLI	93.6	5.06	0
	SIEPEL	91.2	14	0
	SYPENOI	99	1.97	0
	Genas	78.5	5.20	-
	Jons	88.8	2.21	0
	St Bonnet de Mure	78.9	5.51	0
	St Laurent de Mure	67.8	8.1	0.5
	Pusignan	75.1	5.45	-
	St Pierre de Chandieu	76	3.78	0
	Vilette d'Anthon	80.5	4.20	0.25
	RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2012 : Valencin, Toussieu, Janneyrias, Grenay, Colombier			
2013	Grand Lyon*	83	10.6	0.6
	SIE Marennes Chaponnay	77.4	4.1	0
	SIE Communay et région	76.3	4.23	1.33
	SIEPEL	94.5	14.94	0
	SYPENOI	98.5	2.89	-
	Colombier Saugnieu	69	5.9	-
	Genas	82.9	4	0
	Heyrieux	72	7.41	1.89
	Jons	90	1.79	0.0025
	St Bonnet de Mure	74.4	6.67	-
	St Laurent de Mure	73.8	5.93	-
	Pusignan	78.5	4.86	-
	St Pierre de Chandieu	76.2	3.42	-
	Vilette d'Anthon	84.8	2.98	-
RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2013 : Valencin, Toussieu, Janneyrias, Grenay, ASLI				

* Les données de réseaux du Grand Lyon sont à une échelle plus importante que le territoire du SAGE.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Rappel sur les préconisations du SDAGE : objectifs de rendement en zone urbaine - 90% et en zone rurale - 80%. En 2013, **9 collectivités** compétentes en eau potable sont en dessous des seuils fixés par l'agence de l'eau.

Actions du Grand Lyon pour améliorer le rendement des réseaux de distribution : poursuite du déploiement de la sectorisation sur le secteur de Véolia eau, améliorer la connaissance de l'état du patrimoine réseau, meilleure évaluation des volumes non comptés (notamment au niveau des bouches de lavage).

en lien avec la prescription 37

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers sur les projets de construction d'ouvrages souterrains

		nombre de dossier atteignant la molasse	dossier loi sur l'eau renforcé	nombre de dossier accepté
2011	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2012	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2013	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2014	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			

en lien avec l'action GESLY

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des arrêtés préfectoraux réduisant l'utilisation de la ressource en eau

date d'application	zone d'application		situation	mesures de limitation des usages		
	début	fin		agricole	domestique	
2009	20 juill.	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	19 août	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 déc.	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2010	4 juin	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	4 août	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2011	6 mai	31 oct.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	22 oct.	30 nov.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	interdiction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2012	9 mai	31 oct.	couloir de Meyzieu	vigilance		
			couloir d'Heyrieux	vigilance		
			couloir de Décines	vigilance		
2013	Pas d'arrêté sécheresse pris en 2013					
2014	Pas d'arrêté sécheresse pris en 2014					

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Afin de se donner les moyens d'assurer **une gestion équilibrée et durable des ressources en eau**, le Préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie.

Bien qu'il s'agisse en priorité de limiter les usages de l'eau, l'objectif général est de gérer les situations de pénurie en assurant l'exercice des usages prioritaires, et plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques.

En 2010 et 2011, un groupe de travail, piloté par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, a travaillé **à la révision de l'arrêté cadre sécheresse**. Cet arrêté doit permettre une meilleure anticipation et coordination des mesures de restriction à l'échelle des bassins versants en définissant pour chacun d'eux **les stations de mesures, les seuils de déclenchement et les mesures de limitation des usages de l'eau à instaurer**. Il améliore ainsi la réactivité dans la prise des mesures de limitation et assure leur progressivité, favorisant ainsi une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité des mesures prises.

Cet arrêté cadre sécheresse a été signé par le Préfet du Rhône le 9 mai 2012, il est consultable sur le site <http://www.rhone.equipement.gouv.fr/>

en lien avec l'action 35 et GESLY

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projets intégrant des dispositifs d'économie d'eau
 Nombre de collectivités/industriels ayant une installation économe en eau
 Nombre d'actions de communication sur les économies d'eau

LE PLAN DE GESTION DYNAMIQUE...

L'équilibre quantitatif des ressources est une condition indispensable pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le SAGE Est lyonnais a inscrit dans son document une action prioritaire de mise en oeuvre d'un «plan de gestion dynamique de la nappe de l'Est lyonnais». Cette action a pour objectifs de définir et appliquer une véritable politique d'exploitation quantitative de la nappe visant un équilibre entre prélèvement en eaux souterraines et réalimentation de la nappe.

Une action en trois étapes...

- collecter et traiter les données d'apports et de sorties de la nappe - validée en 2009
- modéliser et simuler des scénarios de fonctionnement de la nappe - validée en 2010
- proposer de manière concertée des règles de gestion de la nappe - démarrée en 2011

Retour sur les ateliers...

La concertation est la clé de cette démarche dont l'objectif est de définir des règles de gestion quantitative et de réviser les autorisations de prélèvement des différents usagers. Depuis mai 2013, plusieurs ateliers (eau potable, industries et irrigation) ont été menés avec les différents usagers de la nappe de l'Est lyonnais afin de définir de manière concertée des règles de gestion pour les 3 couloirs fluvio-glaciaires.

Lors de ces échanges, des VMP (volume maximum prélevable) ont été définis par usage et par couloir :

VMP "AEP"
 pour le couloir de Meyzieu- 360 000 m³/an
 pour le couloir de Décines- 760 000 m³/an ou 100 000 m³/an
 pour le couloir d'Heyrieux :
 sous couloir Ozon- 2,54 millions ou 2,08 Mm³/an
 sous couloir Vénissieux aval- 0
 sous couloir Heyrieux amont- 8, 054 millions ou 7.29 M ou 6.8 Mm³/an

VMP "industries"
 pour le couloir de Meyzieu- 630 000 m³/an
 pour le couloir de Décines- 1.45 million ou 2 millions m³/an
 pour le couloir d'Heyrieux :
 sous couloir Ozon- 300 000 m³/an
 sous couloir Vénissieux aval- 1.21 millions ou 2.2 millions m³/an
 sous couloir Heyrieux amont- 510 000 ou 1 million m³/an

VMP "irrigation"
 pour le couloir de Meyzieu- 5.98 millions m³/an
 pour le couloir de Décines- 190 000 ou 300 000 m³/an
 pour le couloir d'Heyrieux :
 sous couloir Ozon- 2.4 millions m³/an
 sous couloir Vénissieux aval- 300 000 ou 800 000 m³/an
 sous couloir Heyrieux amont- 1.2 million m³/an

Plusieurs VMP restent donc à définir. En 2015, une étude socio économique permettra de donner des orientations sur les futurs VMP à fixer.

en lien avec l'action 38

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi de la réhabilitation du collecteur

TYPES DE TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE COLLECTEUR



Réhabilitation par chemisage



Réhabilitation en tranchées



Réparations ponctuelles

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Dans le cadre de la réhabilitation du collecteur intercommunal d'assainissement, un suivi du niveau de la nappe doit être réalisé pendant toute la période des travaux. Les mesures sont réalisées au niveau de neuf piézomètres disposés le long du collecteur.

Entre 15 et 70 cm c'est les résultats des relevés piézométriques qui montrent une remontée de nappe entre septembre 2009 et octobre 2014.

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE**INDICATEURS NON RENSEIGNÉS**

N° indicateur	intitulé	type	observation
3.11	irrigation collective Miribel Jonage	réponse	projet en attente pour le moment

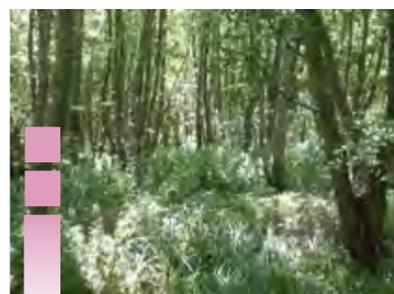


en lien avec l'action 45

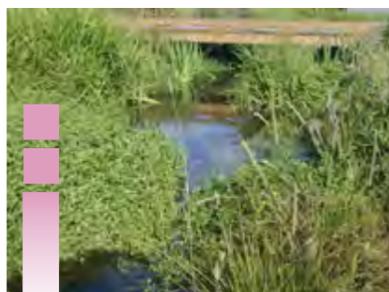
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projet de création ou de re-naturation de zone humide (initié par divers maîtres d'ouvrages)

intitulé du projet	commune/secteur	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Restauration et re-naturation de la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	47 ha	■ 2010	suivi du comité de pilotage



Zone humide de la Sauzaye



Cheminement au sein de la zone humide

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE LA SAUZAYE : projet mené par la commune (assistance à maître d'ouvrage : groupement BIOTEC & Ingédia).

Les aménagements prévus par l'étude distinguent 6 tranches de travaux :

- la restauration des cressonnières et création de zones humides ;
- la renaturation du ruisseau de l'Ozon ;
- la création et réhabilitation d'étendues d'eau ;
- la valorisation des espaces agricoles et forestiers ;
- la valorisation paysagère et aménagements pour l'accueil du public ;
- la restauration morpho-écologique et valorisation paysagère de l'Ozon.

Le dossier réglementaire est en cours d'instruction.

Les travaux doivent commencer en 2015 (expropriation à lancer sur 2 parcelles).

en lien avec les actions 42 & 44

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de plan de gestion ou de projet suivi ou initié par le SAGE

intitulé du projet	commune	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Entretien de la roselière des Manges	Saint Symphorien d'Ozon	environ 10 ha	■	veille sur projet
Gestion du marais de Simandres	Simandres	25 ha	■	cahier des charges + suivi comité de pilotage
Caractérisation hydrique de la zone humide de Saint-Symphorien d'Ozon	Saint Symphorien d'Ozon	150 ha	■	pilotage SAGE
Diagnostic écologique et gestion de la zone humide de St Symphorien	Saint Symphorien Simandres	150 ha	■	appui cahier des charges suivi comité de pilotage
Plan de gestion du Rizan	Miribel Jonage	3 km	■	suivi du comité pilotage
Étude hydraulique et hydrogéologique Marais Charvas	Villette d'Anthon	154 ha	■	veille sur projet
étude d'opportunité pour classement du marais de Charvas en RNR (réserve naturelle régionale)	Villette d'Anthon	154 ha	■	veille sur projet

- étude lancée ou en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE ST SYMPHORIEN D'OZON : plan de gestion

Pour la zone humide de Saint Symphorien d'Ozon, le plan de gestion proposé fait plusieurs propositions, notamment pour restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques de la zone.

La commune de Saint Symphorien d'Ozon doit déterminer les priorités et préciser le calendrier des travaux. Ce travail est réalisé en concertation avec divers partenaires notamment la CCPO, l'Agence de l'eau et le SAGE.

MARAIS DE CHARVAS :

Travaux : 3 grandes opérations engagées en 2013 et 2014, ont consisté à créer des clairières, élaguer des arbres et faucher.

Étude de faisabilité de la création d'une Réserve naturelle régionale sur le marais de Charvas :

Une réserve est un espace naturel à fort enjeux patrimonial, issu d'un projet partagé de gestion protection.

Intérêts de la réserve naturelle :

- cadre de gestion partenarial,
- label reconnaissant la qualité du site,
- assurance de financement des actions programmées,
- aspect réglementaire assurant une préservation du marais,
- aspects expertise / recherche,
- appartenance à un réseau de sites et de gestionnaires.

en lien avec l'action 43 - prescription 46

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Pourcentage de zones humides intégrées dans les PLU et de règlements prévoyant la sauvegarde des ZH
 Nombre de projet d'aménagement touchant une zone humide (prescription 46)

INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

commune	classement	date	extrait du règlement
Chaponnay	zone Nzh	juin-07	zone réservée à la protection
Décines Charpieu	zone R1-R2-R3 (PPRni)	janv-04	prescriptions techniques sur le droit à construire
Jonage	zone N1- espaces à caractère très naturel	2010	respecter les qualités paysagères des sites interdiction de densification des sites
Meyzieu	pas de classement particulier		
Saint Symphorien	zone N	mars-09	interdiction de réhabilitation de ruines interdiction d'établissements recevant du public occupation et utilisation du sol admises sous conditions
Simandres	zone Ndt et ND (POS)		zone protégée - milieu naturel
Vaulx en Velin	zone N2a		interdiction de toute construction assurer la protection des boisements remarquables existants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'étude juridique de 2013, sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, a permis d'éditer un guide méthodologique pour accompagner les communes dans la rédaction de leur document d'urbanisme.

Extrait de la fiche action 5- prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme

- zones humides identifiées : St Pierre de Chandieu, Chaponnay, Marennes, Simandres, Communay, Sérézín du Rhône, Solaize, St Symphorien d'Ozon, Corbas, Saint Priest, St Laurent de Mure, Chassieu, Genas, Pusignan, Villette d'Anthon, Jons, Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Villeurbanne, Vaulx en Velin.

- mise en oeuvre des préconisations dans les documents d'urbanisme

au niveau du PAGD : Cette partie doit être adaptée en fonction de la commune. Le PADD fixe des orientations d'aménagement et de protection en faveur de ces espaces. Par exemple, peut être créée une partie relative à la préservation des zones humides et à la mise en place d'une gestion appropriée. Pour cela, le PADD explicite, à l'échelle de son territoire l'enjeu identifié dans l'inventaire du Rhône ou de l'Isère.

La volonté de protéger les zones humides se décline au travers d'un zonage spécifique et d'un règlement adapté de nature à interdire dans ces zones toutes les constructions et aménagements contraires à la gestion de ces sites.

au niveau du zonage : Inscrire la zone humide dans le zonage protecteur, N, soit zone naturelle. Il peut apparaître judicieux de choisir également un sous-indiçage spécifique aux zones humides afin de pouvoir prévoir des dispositions spécifiques au sein du règlement. Le sous-indiçage peut être du type Nzh. Le sous-indiçage est une possibilité offerte aux communes. Il n'est pas obligatoire, notamment quand le plan de zonage est déjà assez dense.

au niveau du règlement : Le règlement de la zone N (ou Nzh) doit interdire toutes les occupations et utilisations du sol non adaptées à la gestion des zones humides : remblais, exhaussements, assèchements, affouillements, mise en eau, imperméabilisations.

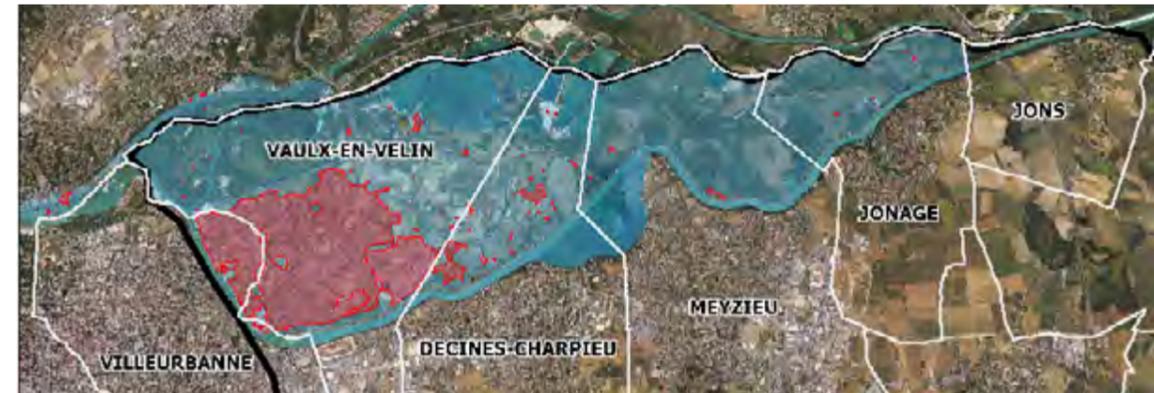
Il est précisé concernant les projets d'utilité publique, qu'il peut être fait exception à ce règlement. Toutefois, le projet doit être validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais.

en lien avec recommandation 14

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification et délimitation des zones inondables et suivi de l'occupation des sols

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS EN ZONES INONDABLES -PPRi PÉRIMÈTRE SAGE -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Le périmètre du SAGE compte plusieurs Plan de Protection des Risques d'Inondation- PPRi :
 - vallée de l'Ozon
 - secteur Rhône amont.

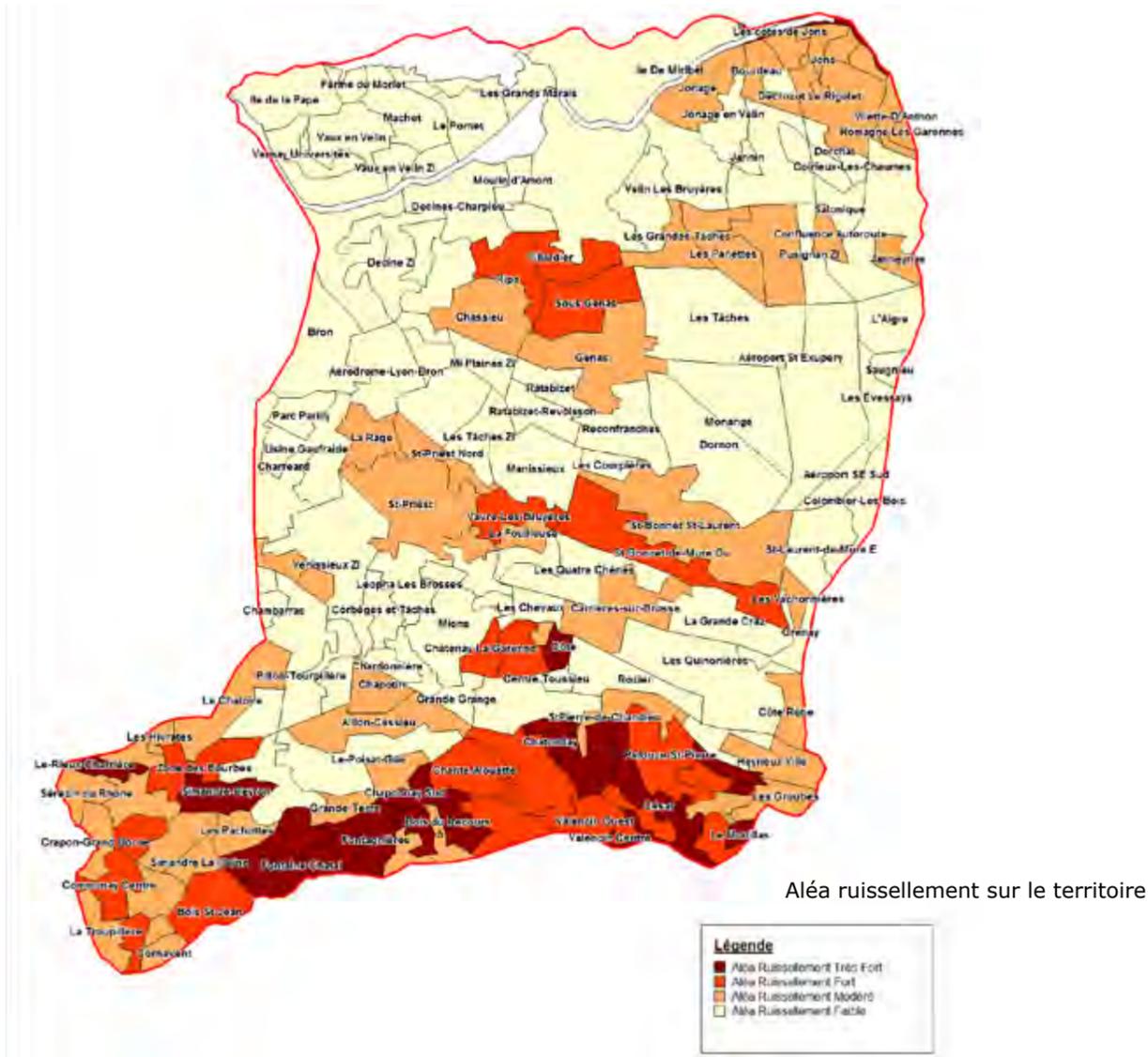
Pas de nouvelle donnée en 2014.

en lien avec la prescription 47

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification des zones où les ruissellements engendrent des inondations ou des érosions
Occupation des sols dans ces zones

LOCALISATION DES ZONES DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE - CF INDICATEUR 4.8



Aléa ruissellement sur le territoire

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- L'analyse de la carte d'aléa ruissellement du territoire de l'Est lyonnais amène aux observations suivantes :
- les secteurs les plus sensibles au ruissellement se situent majoritairement sur les zones pentues du bassin versant de l'Ozon
 - d'autres secteurs sont en aléa fort de ruissellement au niveau d'autres zones de reliefs : butte de Toussieu, butte de Saint-Bonnet-de-Mure/Saint-Laurent-de-Mure, collines de Genas-Chassieu-Meyzieu
 - quelques sous bassins versants disséminés sur le territoire sont en aléa modéré de ruissellement, les pentes étant modérées mais non négligeables et les sols ne favorisant pas l'infiltration (zones urbaines ou zones agricoles peu perméables)
 - sur la majeure partie du territoire de l'Est lyonnais au relief peu prononcé, l'aléa ruissellement est qualifié de faible.

en lien avec prescription 47

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi du programme d'action contre les ruissellements à risque
Nombre de projets soumis à compensation dans les zones à risque
Pourcentage de terrains naturels, boisés, enherbés ou plantés dans les zones à risque

ÉTUDE ÉROSION & RUISSELLEMENT

L'étude a démarré en mai 2014 et se déroulera sur 12 mois. Le prestataire retenu est BURGEAP.

Objectifs :

- hiérarchiser les aléas liés à l'érosion et au ruissellement,
- réaliser un état des lieux des pratiques actuelles sur les zones sensibles définies,
- déterminer les enjeux et vulnérabilités sur les zones à fort ruissellement,
- proposer un programme d'actions hiérarchisé pour lutter contre l'érosion et le ruissellement,
- préconiser des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales et de pratiques agricoles

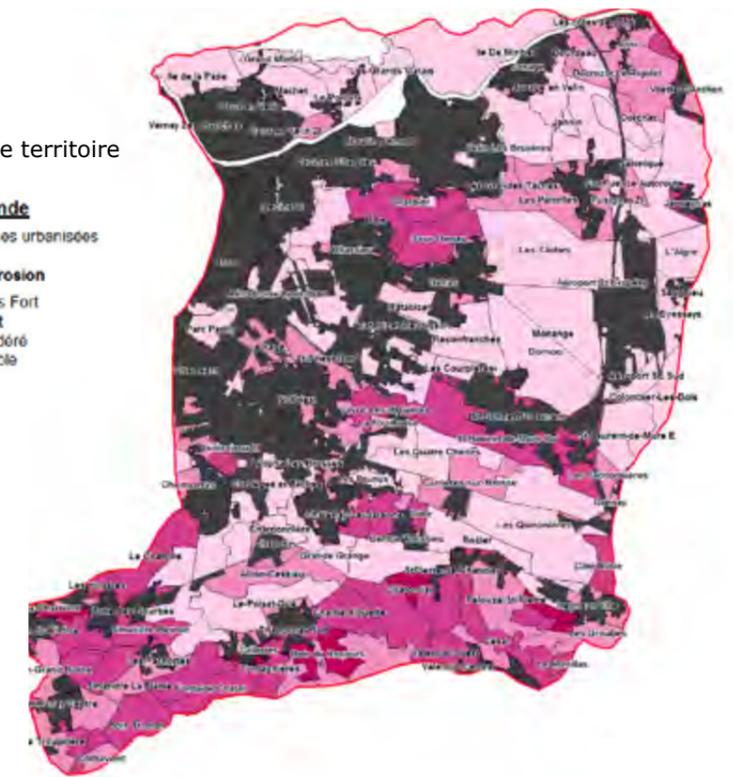
Une étude en 4 phases...

- Phase 1- identification des zones à risques
- Phase 2- état des lieux des pratiques concernant la gestion des eaux pluviales et pratiques culturales
- Phase 3- détermination des zones à enjeux
- Phase 4- proposition d'un programme d'action

Aléa érosion sur le territoire

Légende

- Zones urbanisées
- Aléa érosion**
- Très Fort
- Fort
- Modéré
- Faible



CE QU'IL FAUT RETENIR...

- L'analyse de la carte d'aléa érosion du territoire de l'Est lyonnais amène aux observations suivantes :
- les secteurs les plus sensibles à l'érosion se situent majoritairement sur les zones pentues du bassin versant de l'Ozon
 - d'autres secteurs sont sensibles à l'érosion notamment au niveau des zones cultivées sur les buttes morainiques vers Toussieu, Saint-Bonnet-de-Mure ou Genas
 - le reste du territoire correspond soit à des zones urbanisées non concernées par l'analyse soit à des zones agricoles planes très peu sensibles à l'érosion de ses sols.

en lien avec prescription 48

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place et suivi du schéma

2010 - 1^{er} comité de pilotage pour l'étude prospective sur les déplacements et l'accessibilité, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon.

Six orientations ont été retenues :

- supprimer les trafics de transit
- contraindre l'usage de la voiture pour l'accès au Parc
- renforcer l'accessibilité modes doux notamment pour les territoires riverains
- mieux organiser les accès poids lourds au Parc
- offrir des accès transport en commun réguliers toute l'année
- proposer une mobilité innovante en matière de transports en commun : navette interne, desserte fluviale

2011 -

Étude :

- navette Lacustre : étude d'opportunité
- accessibilité transport en commun : élaboration d'une nouvelle desserte TC pour le Grand Parc (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux

Travaux :

Gestion des accessibilités routières

- réalisation des accès saisonniers
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprofilage piste de Vorla
- reprofilage du Parking de l'Ain
- reprise chemin de desserte zone équestre
- reprise de la signalétique routière sur l'axe Nord sud du Grand Parc

Modes doux

- réhabilitation de voiries dont pistes cyclables
- installation de parkings à vélos et signalétique VTT
- reprise des ravinements piste du tour du lac

2012 -

Étude :

- navette Lacustre : étude de faisabilité
- étude de l'opportunité de l'accessibilité au site du Grand Parc en transport par câble (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux et signalétique anneau bleu (berges du canal de Jonage)
- réflexion sur la gestion des flux par PMV (panneaux à message variable) aux entrées routières
- maîtrise d'oeuvre sur l'aménagement du parking du Grand Morlet

Travaux :

Gestion des accessibilités routières

- aménagement du chemin de la Bletta et du parking de l'accueil du Grand Parc
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprise de la signalétique routière sur le Grand Parc
- mise à jour de la signalétique de jalonnement

Accessibilité TC

- mise en place de la nouvelle desserte transport en commun pour le Grand Parc (ligne 83 cadencée)
- maintien de la desserte aux dimanche de septembre 2012 à février 2013

Modes doux

- jalonnement modes doux

en lien avec action 49

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place et suivi du programme d'actions

À travers l'action 49 du SAGE, la CLE encourage l'ensemble des acteurs de l'île à proposer et appliquer une gouvernance qui prend en compte et qui gère de façon globale tous les enjeux liés à l'eau sur l'île: niveau de nappe, réserve d'eau potable du lac des Eaux bleues, rôle écrêteur de crues, hydroélectricité, géomorphologie du canal de Miribel, tourisme, Natura2000...

Depuis 2008, le SYMALIM et la SEGAPAL travaillent à une réorganisation de la gouvernance de l'île et à la remise à jour d'un plan de gestion globale de l'eau.

2008 - étude sur la gestion globale de l'eau pour :

- actualiser les connaissances scientifiques et techniques,
- faire un bilan des actions proposées en 2002,
- mieux comprendre le jeu des différents acteurs du site et les enjeux en terme de gouvernance,
- actualiser les objectifs de la charte.

2010 - embauche d'un animateur pour la définition d'un programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône à Miribel Jonage :

- identification de 5 enjeux prioritaires :
- gestion du risque d'incision du canal de Miribel
- restauration écologique du canal de Miribel
- protection contre les crues
- optimisation des débits réservés pour le canal de Miribel
- préservation de la qualité patrimoniale du Rhône dans l'île.

L'année 2010 a aussi été consacrée à la mise en place d'une gouvernance politique et technique de ce projet de restauration.

2011 -

- recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- analyse des données et identification de besoins d'expertises complémentaires,
- lancement de 4 expertises :
 - expérimentation de la remise en eau d'une île à partir du canal de Jonage,
 - expertise hydraulique et sédimentaire,
 - expertise géotechnique des berges du canal de Miribel,
 - et expertise écologique.

Depuis 2011, un comité technique spécifique au projet de restauration se réunit régulièrement

2012 -

- réalisation des diagnostics complémentaires (expertises)
- élaboration de scénarios de restauration globale du Rhône à Miribel Jonage

2013-

- réalisation des diagnostics complémentaires
- établissement d'un programme d'actions



ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

5.1

RÉSEAUX D'ACTEURS

RÉPONSE

en lien avec les actions 51 à 58

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création du répertoire

Nombre d'acteurs par catégorie

Catégories	Nb de contacts
CLE	50
mairie	150
EPCI	90
services de l'État	111
artisans industriels (représentant)	53
agriculteurs (représentant)	35
bureau d'étude	36
associations / fédération	25
TOTAL	550

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2012, l'équipe du SAGE a mis en place un réseau répertoriant l'ensemble des acteurs, partenaires, financeurs, bureaux d'étude... qui sont amenés à travailler en collaboration avec l'équipe.

Aujourd'hui près de 550 contacts sont enregistrés et régulièrement mis à jour.

ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

5.2

OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

RÉPONSE

en lien avec les actions 51 à 58

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'actions de communication réalisée par an

Nombre d'interventions publiques

ACTIONS DE COMMUNICATION

thème	cible	support	intitulé	nb de cibles
ANNÉE 2013				
présentation SAGE et inventaire substances dangereuses	petites entreprises, artisans	intervention	<i>Supprimer les rejets des substances dangereuses dans les nappes de l'Est lyonnais</i>	15
présentation SAGE et inventaire substances dangereuses	petites entreprises, artisans	plaquette	<i>Supprimer les rejets des substances dangereuses dans les nappes de l'Est lyonnais</i>	3 000
Lettre du SAGE	CLES, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°8</i>	1 800
compatibilité SAGE / PLU	maires	plaquette	<i>SAGE Est lyonnais : quelles conséquences pour votre PLU</i>	31
présentation SAGE	conseils municipaux	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation SAGE	grand public territoire de la CCPO	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation SAGE	grand public territoire de la CCEL	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation étude PLU	communes du SAGE	intervention	<i>Compatibilité SAGE / PLU</i>	
ANNÉE 2014				
avis sur le SAGE	membres de la CLE	questionnaire	<i>Perception du SAGE</i>	50
présentation SAGE et charte «zéro phyto»	élu environnement et responsable technique	entrevue, réunion	<i>Limiter les phytosanitaires en zone non agricole</i>	31
Lettre du SAGE	CLES, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°9</i>	1 500
bilan d'activité	CLE, financeurs	dépliant	<i>Retour sur les principales actions de 2014</i>	60

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2014, l'équipe du SAGE est intervenue auprès des collectivités du SAGE pour présenter la charte régionale «zéro phyto» en rencontrant une à une les communes (21 communes rencontrées fin novembre).

ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

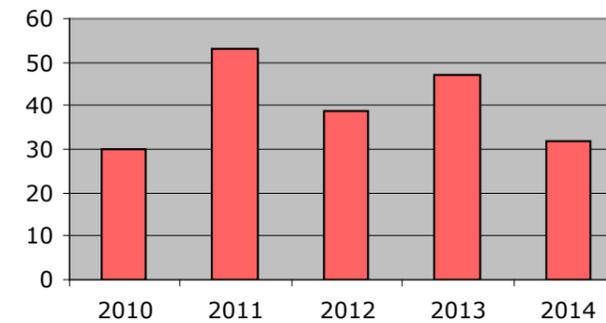
N° indicateur	intitulé	type	observation
5.3	gestion de crise	réponse	action non commencée



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

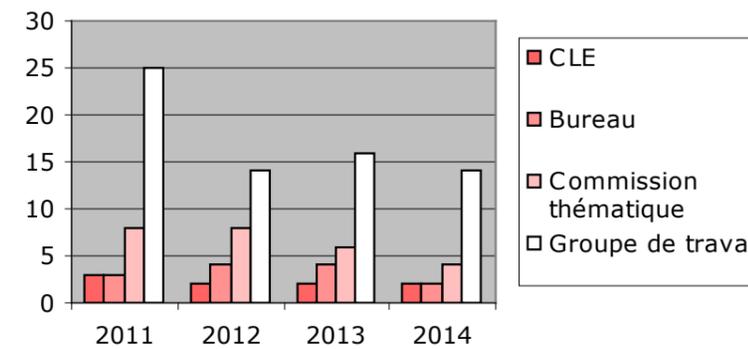
Nombre de sollicitations de la structure porteuse par les acteurs du territoire
 Nombre de réunions tenues dans et en dehors de la procédure
 Nombre de visiteurs du site Internet du SAGE

SOLLICITATIONS DE L'ÉQUIPE SAGE



En 2014, l'équipe SAGE a été sollicitée une trentaine de fois par des bureaux d'étude essentiellement et des collectivités pour des demandes de renseignements techniques ou de données par exemple.

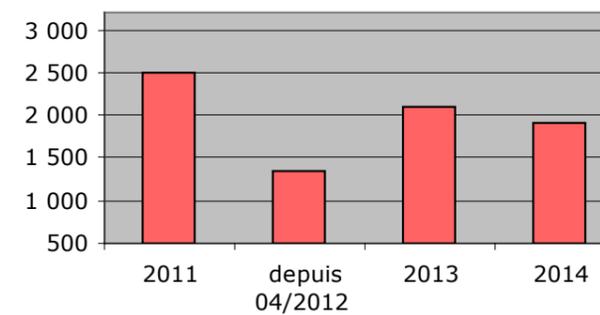
RÉUNIONS DU SAGE



Suite aux élections municipales, il y a eu moins de réunions de bureau de CLE et de commissions thématiques en 2014.

Ces élections ont entraîné des modifications dans la composition de la CLE (collège des élus). Pour en savoir plus, consulter la Lettre du SAGE n°9.

SITE INTERNET : www.sage-est-lyonnais.fr



En 2014, un peu plus de 2 000 internautes ont visité le site du SAGE.

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.2

SUIVI DES DOSSIERS TRANSMIS À LA CLE

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers et de leur bonne adéquation avec le SAGE

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
2014	ICPE- autorisation	plate forme logistique	Villette d'Anthon	Sté SOCARA	défavorable	
	loi sur l'eau- déclaration	Création d'une voie nouvelle de desserte LY12	Chassieu Saint Priest	Grand Lyon	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	construction Établissement Français du Sang (rejets EP)	Décines Charpieu	6ème Sens Immobilier	-	accord
	ICPE- autorisation	plate forme de méthanisation	Colombier Saugnieu	SYSE-BIO énergie Rhône	favorable avec réserve et observation	
	loi sur l'eau- déclaration	Double forages géothermiques pour chauffage et climatisation	Vaulx en Velin	SAS Mini World	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	Aménagement voie d'entrée Sud Eurexpo (rejets EP)	Chassieu Saint Priest	Comité de la Foire de Lyon	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	Création d'un piézomètre sur captage Vernes	Jonage	Grand Lyon	-	
	loi sur l'eau- déclaration	Création d'un piézomètre sur captage la Garenne	Meyzieu	Grand Lyon	-	
	loi sur l'eau- déclaration	réalisation de 2 piézomètres au lieu dit Rubina	Décines Charpieu	Société BETON LYONNAIS	-	
	loi sur l'eau- déclaration	faucardage Grand Large- plan de gestion 2014	Décines Charpieu Meyzieu	SI canal de Jonage	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	ré-aménagement de berge sur le Putaret	Chaponnay	CCPO	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	création centre hospitalier MEDIPOLE	Villeurbanne	SCI BEL AIR	-	accord
	loi sur l'eau- autorisation	Gestion des eaux pluviales	Bron	École de santé des armées de Lyon	favorable avec réserve	
	loi sur l'eau- déclaration	création bâtiment accueil et stockage	Genas	SCI CHAUSSON SALVAZA	-	accord
	loi sur l'eau- autorisation	désengrèvement du Vieux Rhône et restauration canal écrêteur delta Neyron	île de Miribel Jonage	Grand Lyon	favorable avec réserve	
	loi sur l'eau- déclaration	création lotissement	Marennas	URBA CONCEPT	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	travaux aménagement terrain des soeurs	Villeurbanne	SERL	-	
	loi sur l'eau- déclaration	forage de reconnaissance	Saint Symphorien d'Ozon	CCPO	-	
	loi sur l'eau- déclaration	travaux confortement de berge en technique mixte sur l'Inverse	Simandres	CCPO	-	
loi sur l'eau- déclaration	travaux confortement de berge en technique végétale sur la Luyne	Saint Symphorien d'Ozon	CCPO	-		

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
2014	loi sur l'eau- déclaration	création zone d'activités du centre bourg	Saint Laurent de Mure	SERL	-	accord
	loi sur l'eau- déclaration	aménagement d'un lotissement rue Chatenay (rubrique 2150)	Chassieu	EUROPEAN HOME CENTER	-	
	ICPE- autorisation	Exploitation de carrières lieux-dits «Foussiaux» et «Vérière»	Saint Bonnet de Mure	EST LYONNAIS GRANULATS	CLE du 19/12/14	
	consultation	Projet de tracé du CFAL partie Sud	Communes du sud du territoire	RFF	observations et réserves	
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EN 2014 : 24						

CE QU'IL FAUT RETENIR...

28 jours ont été nécessaires à l'équipe SAGE pour analyser et présenter certains de ces dossiers aux membres du SAGE (dossiers d'autorisation, ICPE, projets d'arrêtés...).

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.3

SUIVI FINANCIER

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Coût des actions préconisées
Participation des différents financeurs

	action	coût € TTC	SUBVENTION				autre organisme
			AE RMC	CG 69	région RA	Grand Lyon	
ANNÉE 2014	ORIENTATION 2						
	Réseau de suivi des acquières 14-15	200 000	x	x	-	x	
	ORIENTATION 3						
	Étude ressources stratégiques	40 000	x	x	-	x	
	ORIENTATION 5						
	Action de communication	10 000	x	x	x	x	
	ORIENTATION 6						
	Charges de fonctionnement	120 000					
	CONTRAT DE MILIEU						
	Etude hydro morpho Ratapon	35 000	x	x	-	x	
total	€ TTC						

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.4

SUIVI DES PLU

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement des PLU des communes du SAGE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU

commune	POS approuvé	PLU en cours	PLU approuvé	PLU en révision
Chaponnay			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Colombier Saugnieu			<input checked="" type="checkbox"/>	
Communay			<input checked="" type="checkbox"/>	
Genas			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jons			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marennes	<input checked="" type="checkbox"/>			
Pusignan			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St Bonnet de Mure			<input checked="" type="checkbox"/>	
St Laurent de Mure			<input checked="" type="checkbox"/>	
St Pierre de Chandieu	<input checked="" type="checkbox"/>			
St Symphorien d'Ozon			<input checked="" type="checkbox"/>	
Sérézin du Rhône			<input checked="" type="checkbox"/>	
Simandres			<input checked="" type="checkbox"/>	
Toussieu			<input checked="" type="checkbox"/>	
Grand Lyon*			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grenay			<input checked="" type="checkbox"/>	
Heyrieux	<input checked="" type="checkbox"/>			
Valencin	<input checked="" type="checkbox"/>			
Janneyrias			<input checked="" type="checkbox"/>	
Vilette d'Anthon	<input checked="" type="checkbox"/>			

* communes du Grand Lyon : Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne

CE QU'IL FAUT RETENIR...

75% des communes du SAGE ont un PLU approuvé ou en cours de révision. Plusieurs communes, sont **toujours en POS** sans avoir entrepris de démarche pour transformer leur POS en PLU.

Il n'y a pas d'évolution comparé à 2013.

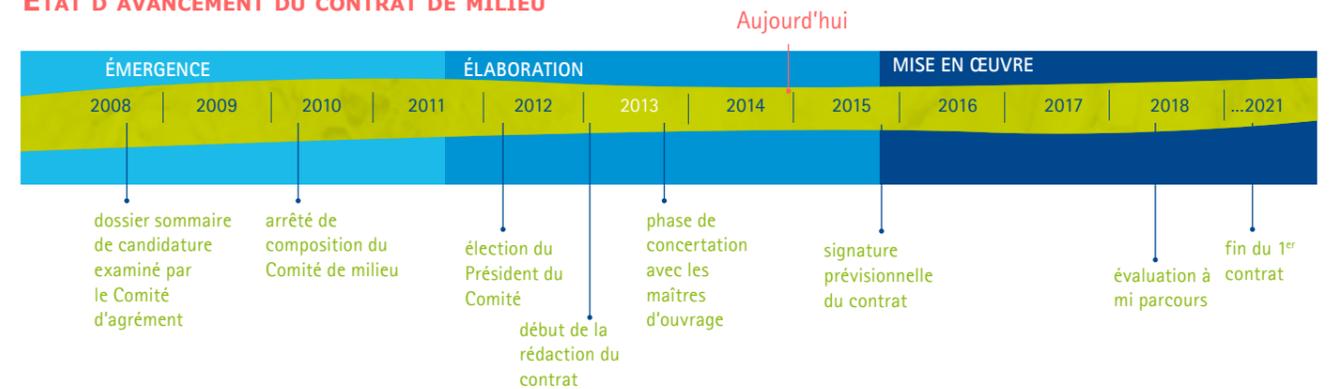
Suite à l'étude «compatibilité SAGE et documents d'urbanisme», un guide méthodologique ainsi que des diagnostics communaux ont été communiqués aux différentes communes du SAGE. Vous pouvez retrouver le guide sur le site Internet du SAGE - dans l'espace documentation.



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement du document du contrat de milieu

ÉTAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE MILIEU



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Depuis juin 2014, le Comité de milieu est présidé par M. Raymond Durand.

Avancement des documents du contrat -

Le contrat de milieu se constitue de 4 tomes :

le rapport de présentation : Il dresse un état des lieux du territoire et définit les enjeux et objectifs du contrat de milieux. Sa rédaction en est à un stade avancé et il pourra être proposé à la relecture des partenaires au début de l'année 2015.

l'atlas cartographique : Il permet de visualiser géographiquement les différents points de l'état des lieux et des enjeux du territoire. Il sera à un stade avancé d'ici la fin de l'année 2014.

le programme d'actions : Le programme d'action est en cours d'élaboration avec les différents partenaires et maîtres d'ouvrages potentiels. Il est prévu pour la fin de l'année 2015.

Dans le programme d'actions, 67 fiches ont été identifiées à ce jour (hors volet C : communication et sous volet B4 : risque inondation) :

- 15 fiches validées par les maîtres d'ouvrage ou en groupe de travail ou en commission thématique
- 19 fiches rédigées mais non validées
- 33 fiches à faire.

Le volet le plus avancé est le B.2 concernant la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

le contrat : C'est le document où les différents participants du contrat de milieu s'engagent à mettre en oeuvre les actions où à les financer. Sa rédaction interviendra à la fin du processus.

En 2014, l'équipe du SAGE a menée 11 rencontres avec des maîtres d'ouvrage et réunis 2 groupes de travail (1 sur le secteur nord et 1 sur le secteur de l'Ozon) et 2 commissions thématiques sur le contrat de milieu.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations dont vous disposez pour contribuer à l'alimentation, la mise à jour et la correction du tableau de bord.

Où trouver le SAGE

Dans chaque mairie

Sur Internet : www.sage-est-lyonnais.fr

Après du secrétariat de la Commission locale de l'eau (ci-dessous)

Contact

SAGE Est Lyonnais – Secrétariat de la CLE

Département du Rhône – Direction Aménagement Durable

tel : 04 26 72 28 83 / fax : 04 72 61 27 50

La démarche SAGE est portée par le Département, avec le soutien de partenaires financiers.

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



GRAND LYON

Rhône Alpes Région